

VILLE D'ISTRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 9 heures 02, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Maire d'Istres.

M. le MAIRE.- Mes chers Collègues, nous allons commencer notre Conseil municipal dans sa séance du 21 juillet. De nouvelles modifications réglementaires nous donnent l'obligation d'avoir un secrétaire de séance qui signe après les délibérations, je donnerai la parole à Mme Tramontin qui sera donc à la fois la personne qui va faire l'appel ainsi que la secrétaire de séance pour cette procédure. Merci.

Madame TRAMONTIN procède à l'appel nominal.

Mesdames, Messieurs, je vais commencer ce Conseil municipal par la lecture de certains hommages à des proches de la Ville d'Istres qui ont donné beaucoup de leur temps.

Je voudrais saluer le départ de M. Louhichi Youbi. Il est décédé le 8 juillet 2022, il avait 87 ans. Originaire d'Algérie, c'est en 1958 qu'il pose ses valises à Istres pour ne plus jamais quitter sa Ville de cœur à laquelle il voue une véritable passion. Beaucoup d'entre vous ont dû discuter avec lui lorsqu'il arpentait les allées Jean Jaurès pour évoquer des sujets de la Ville avec lui. Père de famille, la vie ne l'a pas épargné puisqu'il a perdu 3 de ses 5 enfants. Il s'est impliqué très rapidement dans la vie associative, notamment sur le caractère de générosité, par l'intervention caritative, mais aussi en étant l'un des acteurs de l'édification de la mosquée où, tous les vendredis, il apporte son concours en distribuant des repas aux personnes les plus démunies. Je vous disais qu'il arpentait très souvent la ville, allant à la rencontre de l'autre, toujours prêt à rendre service. Il était doté d'une empathie naturelle, il était respecté et aimé de tous, dépassant même les limites de sa propre communauté. Je souhaite apporter mon soutien à son épouse, ses enfants, Sonia et Wahid, à qui le Conseil municipal présente ses excuses chaleureuses.

Je voudrais évoquer également la disparition de Mme Andrée Frémond. Elle était une personne active qui malheureusement nous a quittés le 22 juin 2022 à l'âge de 79 ans. Elle était connue pour faire un binôme, un tandem, avec son époux qui, au-delà des effets de couple et de vie ensemble, vouait un même amour au cyclisme, puisque M. Frémond était fondateur du club cyclotourisme à Istres, et avec lui elle a occupé en 1977 le poste de secrétaire. Elle en est devenue après un membre d'honneur, s'impliquant ainsi de très longues années, notamment en qualité d'arbitre de la Fédération de cyclisme. Disponible, avec sa bienveillance, elle a toujours été d'un grand soutien pour les membres du club qui n'hésitaient pas à se tourner vers elle en cas de problème. Je voulais rendre hommage à cette femme généreuse qui aimait sa Ville, son club, au sein duquel elle a œuvré passionnément et efficacement. Elle a fait preuve de dévouement pour tous et nous sommes très touchés par ce départ. Nous lui présentons aussi notre hommage le plus affirmé.

Je voudrais terminer cette évocation en vous parlant de M. Antoine Vanden Driessche qui est décédé le 9 juillet 2022 à l'âge de 85 ans. C'était un émigré d'une partie de la France, venant s'associer au développement de la sidérurgie, et il y a contribué sérieusement. Cela ne l'a pas empêché d'être disponible pour le reste, il s'implique dans de nombreux organismes et associations. Sa rigueur, sa droiture et son dévouement, que l'on découvrait simplement en le saluant, se sont déroulés d'abord au siège du Conseil d'administration de l'agence locale du Crédit Mutuel mais, pour nous, plus à même dans les affaires de la Ville d'Istres à l'intérieur du Conseil des Sages mais aussi des Amis du Vieil Istres. Très apprécié, je me souviens que c'était un homme chaleureux et surtout consciencieux et rigoureux. Je souhaite apporter tout mon soutien à son épouse, sa fille, ainsi qu'à ses petits-enfants, dans cette douloureuse épreuve.

Mesdames, Messieurs, je vous demande de vous lever pour donner le dernier signe de notre reconnaissance.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

A – Communications de Monsieur le Maire

M. le MAIRE.- Je voudrais, mes chers Collègues, revenir avec une grande insistance sur l'émotion personnelle, mais, je suis sûr, qui doit être partagée, ou du moins d'une manière relationnelle, mais moi, en tant qu'acteur, c'est une relation... Je me dois de vous donner mon sentiment à propos de la trace qu'il laissera dans notre Ville. Je voudrais revenir sur le départ du Colonel Marty.

Le 26 août prochain, après 2 ans de commandement passés à la tête de la base 125, le Colonel David Marty sera appelé à rejoindre le collège des Hautes Etudes Militaires à Paris. Je tiens à lui rendre un hommage appuyé pour son passage à Istres tant sa vision a dépassé le simple cadre de l'armée en associant la base au développement de la Ville. Il l'avait annoncé lors d'un discours qui m'avait touché par son esprit de communion avec la Ville et qui démontrait à quel point la base aérienne devait être intégrée à la vie commune, et bien sûr inversement. Avec Alain Bernardet, nous avons pu constater tout au long de ces 2 années que les actes étaient joints aux paroles et je l'en remercie sincèrement, car son soutien a été important pour appuyer la mise en œuvre du projet de liaison autoroutière Fos-Salon qui est un élément indispensable pour favoriser la tranquillité, la sérénité et la fluidité de la circulation pour les véhicules se rendant à la base aérienne, mais aussi pour favoriser le rayonnement du Pôle aéronautique Jean Sarrail, dont il avait parfaitement saisi l'importance et pour lequel il souhaitait, tout comme nous, son développement. Comme il a pu le présenter lui-même, par rapport aux premiers intérêts de la base mais aussi par rapport à l'intérêt de la Ville, lors de la visite du Premier ministre Jean Castex. Sa dernière action en notre direction pourrait paraître anecdotique tant le sujet est loin des préoccupations habituelles d'un commandant d'armée, mais elle montre à quel point il voulait faciliter les commodités pour ses soldats tout en s'associant aux décisions de la commune, notamment par l'ouverture d'une antenne de notre conciergerie à la base. Partant du principe que les militaires sur le site étaient des Istréens à part entière, il était normal que le commerce de proximité profite de leur présence. Le Colonel Marty respire l'armée en sentant la Ville. Ses prédécesseurs ont tous été exemplaires, ils ont ouvert la voie de la communication entre la grande muette et la commune. La juxtaposition de nos communautés respectives, civiles et militaires, s'est transformée en une conjugaison d'intérêts. Avec le Colonel Marty nous sommes passés à la communion par la collaboration. Pour cela, je le remercie une nouvelle fois, et le mot est faible, je l'ai dit lors de la cérémonie donnée en son honneur la semaine dernière. Il faudrait presque inventer un mot pour lui dire combien il a été précieux pour notre commune. Nous lui souhaitons une belle et longue carrière, en espérant le revoir souvent à Istres, il est encore ici chez lui. Il reviendra sans doute un jour, je le prédestine de manière quasiment assurée, comme général.

C'est donc le Commandant Anne-Laure Michel-Telle qui prend sa succession à partir du 27 juillet prochain. Nous sommes fiers d'accueillir une femme d'exception à la tête de notre base. Nous aurons l'occasion de revenir sur sa prise de commandement mais d'ores et déjà nous lui souhaitons la bienvenue et l'assurons de notre volonté totale de collaboration.

Je suppose que M. Pretot, indépendamment de sa participation en tant que conseiller municipal, doit avoir aussi un sentiment personnel, vu les rapports qu'il entretient avec la base. Je l'associe donc à cet hommage.

Puisque nous sommes sur la branche aéronautique je voudrais y rester encore quelques minutes en vous disant mon sentiment à propos de la tenue du Salon Aérosud qui s'est déroulé le 5 juillet au Pôle aéronautique Jean Sarrail. C'était la deuxième édition du salon professionnel organisé par SAFE, Air Cosmos, qui est quand même la revue nationale de la branche aéronautique, avec le concours de l'armée de l'air et de l'espace, de la base aérienne 125, et celui de la Ville d'Istres bien sûr. A ce titre, je remercie Alain Bernardet pour la coordination en nos actions, mais aussi tous les acteurs et agents de la collectivité qui ont participé à l'exposition de nos forces touristiques, notamment à travers le service de Mme Caponi-Imbert, lors de cette journée.

Vitrine du savoir-faire de la Région Sud en matière aéronautique et spatiale au service des enjeux de la sécurité et de la défense, ce salon a accueilli plus de 80 exposants et une trentaine d'intervenants de haut rang ont pu s'exprimer durant 6 tables rondes spécifiques, où il a été question de l'hélicoptère de demain, des drones, de la décarbonisation de la filière nautique, ou encore des enjeux de sûreté. Lors de mon intervention j'ai pu rappeler toute ma détermination dans ma volonté d'épauler ce pôle créateur d'emplois qui aujourd'hui fait figure d'exemple. Filière d'excellence en région PACA, l'industrie aéronautique entraîne avec elle tout le développement économique régional. Le Pôle aéronautique d'Istres, par ailleurs sélectionné par le gouvernement comme site industriel clé en main, bénéficie de l'aide de l'Etat, de la Métropole Aix Marseille Provence, du Conseil Provence-Alpes-Côte

d'Azur, comme a pu le souligner Renaud Muselier présent à cette occasion, et dont je remercie la chaleureuse intervention. Ces engagements financiers illustrent cet important soutien collectif. En effet, à ce jour, un plan de 47 M€ a été élaboré, comprenant une enveloppe de 28 M€ issue du plan France relance, issue des fonds de la Région, issue de la participation de la Métropole. Une seconde édition prometteuse de ce salon pourra peut-être permettre de renchérir cette part de financement qui maintenant va s'orienter vers des partenaires privés et faire du Pôle aéronautique, à travers cette manifestation, un mini-Bourget, nous l'espérons tous.

Je voudrais donner mon sentiment sur les événements qui se sont déroulés à propos de l'incertitude planant sur la pérennité de la clinique d'Istres. Je m'étais engagé à vous rendre des comptes, je le fais donc aujourd'hui où nous sommes à une étape officielle, définitive, mais pas achevée, pour la vie de la clinique.

Au cours de l'année précédente, et à l'occasion des séances du Conseil municipal, notamment du 14 avril dernier, j'ai rappelé mon soutien au personnel de la clinique d'Istres et indiqué mon action pour le maintien de cet équipement dans notre commune. L'histoire nous a déjà, hélas, en 2003, privés de notre maternité, il ne pouvait être envisageable pour moi que la clinique ferme ses portes pour les ouvrir ailleurs, même dans les villes voisines un peu éloignées. Depuis plus d'un an j'ai mené des discussions, aussi bien avec l'ARS qu'avec les dirigeants du groupe Al maviva, propriétaire de l'établissement. Je m'étais engagé à vous rendre compte de celles-ci. Ce que je peux vous indiquer –et je pense que cela est largement partagé par la population et par la plus grande partie du personnel de la clinique– c'est ce que m'a dit le 8 juillet M. Coleou au sortir de son rendez-vous avec M. De Mester, Directeur régional de l'ARS, annonçant que l'établissement ne fermerait pas et que les urgences seraient ainsi maintenues. J'ai rapidement été soulagé et heureux de voir que le service de proximité et de sécurité immédiat pour notre population, pour les Istréens, en matière de santé était pris en compte. Je remercie donc l'ARS ainsi qu'Al maviva d'avoir entendu ces arguments.

Pour autant, la clinique va connaître une réorganisation de son activité, mais il faut aussi dire que c'est une obligation impérieuse, voire impérative, pour éviter la fermeture de l'établissement. La chirurgie sera transférée vers des établissements voisins du groupe et les patients seront pris en charge par le SMUR lors des urgences de nuit. Dans cette réorganisation d'activité l'Hôpital de Martigues entend développer et permettre à l'établissement istréen de conserver le nombre conséquent de ses lits et de ses places en médecine et en soins de suite.

Evidemment, comme beaucoup, j'aurais préféré un maintien en l'état. Mais je ne fais pas partie des gens qui pensent que, pour avoir un objectif jusqu'au-boutiste, on peut risquer de tout perdre. Cela n'a donc pas été possible car, il faut bien le dire, pas viable économiquement. N'oublions pas qu'il s'agit d'un établissement privé qui accepte que celui-ci soit déficitaire de 1 M€ par an pour permettre des soins aux Istréens et un service d'urgence. Croyez-moi, le sort de la clinique était scellé avant l'entame de ces discussions. Aussi, même si cela va induire des changements d'habitudes, le plus important est que notre Ville dispose de son propre établissement de soins médicaux. Bien sûr, je vais rester attentif au sort du personnel.

Je viens d'évoquer le rôle de l'Hôpital de Martigues dans le dossier de la clinique, je voudrais maintenant souligner l'implication de M. Mondoloni, son Directeur. J'ai trouvé en sa personne un interlocuteur ouvert et c'est ainsi que de nos discussions, de notre engagement commun, est né le Centre Public Istréen de Médecine Générale, qui sera opérationnel au mois de septembre. Vous savez que nos administrés se plaignent du nombre réduit de médecins, ils pourront donc, à travers la prise en compte de ce problème de désert médical, qui frappe d'ailleurs toutes les communes, voir un établissement qui pourra les accueillir, grâce au détachement de médecins généralistes qui seront donc installés dans les locaux de la Pyramide. La Ville d'Istres met à la disposition ces locaux après avoir –ce que nous sommes en train de faire actuellement– fait quelques travaux d'aménagement et de rafraîchissement. C'est une collaboration intelligente pour la population qui va ainsi retrouver 4 médecins traitants supplémentaires s'opposant en véritables référents. Je suis persuadé que d'autres centres pourraient voir le jour à Istres, et pourquoi pas en collaboration avec la clinique. Avec le Docteur Colson, nous réfléchissons à toutes les opportunités qui permettraient aux Istréens l'assurance d'un suivi et d'une prise en compte médicale complète de grande qualité.

Je voudrais vous dire quelques mots à propos des changements qui ont été opérés au sein de la Métropole et les conséquences de fonctionnement, au moins en ce qui concerne les délégations qui peuvent intéresser la Ville d'Istres.

Nous sommes donc à l'aube de la Métropole de l'an II, comme aime à le rappeler la Présidente Martine Vassal. Les 6 Présidents des anciens Conseils de Territoire, Vice-présidents de droit par la loi, ont reçu leur délégation en qualité de Vice-présidents de la Métropole. Si je regrette qu'une organisation territorialisée à l'échelle des bassins de vie n'ait pu être autorisée par la loi, je remercie Martine Vassal de m'avoir confié la délégation de la sidérurgie, la pétrochimie, l'aéronautique et par extension au monde industriel. Des thématiques transversales qui m'amèneront à travailler avec d'autres vice-présidents, notamment ceux en charge de l'économie, de l'aménagement ou encore de l'emploi, et des relations avec le Grand Port Maritime de Marseille, mais qui touchent –et c'est surtout là pour moi le plus important– directement les communes de notre ancien territoire.

D'ailleurs, après avoir reçu ces responsables il y a quelques jours, j'ai participé à une réunion à ce titre-là avec le Grand Port, le Sous-préfet et les services de Fos, pour l'installation d'une entreprise désireuse de placer sur notre territoire une unité de production présentant la chance, le bénéfice, l'opportunité, d'offrir 1 000 emplois. C'est donc avec ferveur que je m'emploierai à assumer cette nouvelle responsabilité et que j'apporterai ma pierre à l'édifice pour la construction et le développement d'une Métropole de projets au service des communes et de ses habitants, mais qui donnera aussi à la Ville des atouts supplémentaires pour développer ses propres projets.

Je reste dans un cadre métropolitain, tout en ayant bien sûr des conséquences directes sur une partie de notre population, et là il s'agit non pas des plus jeunes mais de ceux qui sont dans une phase d'adolescence et de véritable jeunesse, c'est à propos des transports scolaires.

Le transport scolaire des étudiants est gratuit à Istres depuis de nombreuses années. En accord avec les maires des communes de l'ex-SAN et grâce à une politique sociale volontariste, l'intercommunalité finançait cette dépense pour le compte des communes membres. A la création de la Métropole en 2016, le Conseil de Territoire que je présidais a décidé d'assumer la charge de son état spécial pour un total de 450 000 €. Avec la disparition de cette instance au 1^{er} juillet, cette dépense aurait dû incomber aux communes qui souhaitaient maintenir cet avantage aux étudiants. Pour notre seule commune, cela aurait pu amener une dépense supplémentaire de 220 000 €, qui, bien sûr, s'ajoute à la ribambelle de dépenses à travers toutes les augmentations que nous connaissons. Aussi, à ma demande, et parce que le coût des transports ne doit pas être un frein à la réussite des jeunes, la Métropole Aix Marseille Provence renouvelle la prise en charge de l'intégralité des abonnements de transport scolaire des étudiants stagiaires, apprentis, et jeunes du service civique. C'est une particularité pour notre commune et celle de l'ancien territoire Istres Ouest Provence et je remercie la Présidente Martine Vassal d'avoir accepté de reconduire cette mesure pour nos populations. Ainsi, pour les scolaires, étudiants de moins de 26 ans, ayant souscrit l'abonnement avant le 25 novembre 2022 pour l'ensemble des réseaux, y compris le réseau de la Régie des Transports de Marseille, la prise en charge s'effectuera sous conditions de domiciliation du territoire d'Istres Ouest Provence –et plus particulièrement bien sûr, pour nous, notre Ville– et cet abonnement pourra être utilisé aussi bien à Marseille que sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre des améliorations que l'on souhaite apporter à la vie collective, qui est quelquefois un peu bafouée par des comportements individuels et par des incivilités, l'interdiction, les appels au civisme, étant malheureusement souvent peu suivis d'effets, il a fallu concourir à une autre idée pour essayer d'éviter que certaines difficultés persistent, notamment celles qui concernent les déjections canines. La Ville d'Istres est pourtant aujourd'hui équipée d'environ 200 distributeurs de sacs canins avec corbeilles de propreté permettant aux propriétaires de chiens de disposer de sachets dédiés au ramassage des déjections canines. Malgré ce maillage important et l'entretien quotidien des services municipaux, l'espace public souffre de la présence de déjections canines en ville, sur les trottoirs et sur les espaces verts. Ces souillures occasionnent régulièrement des plaintes des riverains, réel préjudice au cadre de vie. Aussi, en complément des distributeurs de sacs canins, la création de canisettes a été décidée afin de faciliter l'insertion des chiens dans l'espace urbain. Et j'espère aussi les comportements de leurs propriétaires. Ces canisettes, ou espaces sanitaires canins, sont des lieux aménagés où les chiens peuvent faire leurs besoins librement et visent à canaliser les déjections canines sur un même point dans une zone définie. Charge aux propriétaires des chiens de ramasser ces déjections à l'aide du matériel à disposition à l'entrée du sanitaire, puisqu'apparaîtront en clôture des sacs plastiques et des

corbeilles à déchets. La réalisation de 8 canisettes pilotes est prévue cette année. Certains travaux ont déjà débuté sur les sites suivants : aux Echoppes où cet équipement est réalisé ; au Castellan idem ; au Boucasson idem ; au Carré Bardin, il y a effectivement des travaux qui sont en cours ; au Prépaou, ce sera normalement terminé à la fin de la semaine prochaine ; à Entressen, c'est également la même date qui est prévue ; et au Forum des Carmes, avec un grillage particulier. Mais aussi –c'est là que c'est quand même plus anachronique parce qu'il y a des effets tellement visuels et tellement gênants pour les gens que l'on devrait imaginer ne pas voir en ce lieu des déjections canines, mais non– dans le centre ancien, malheureusement, où l'on voit souvent des chiens sortir librement de certaines maisons. Là, on permettra qu'ils puissent être dirigés par leurs propriétaires à un point particulier qui est la place Alexandre et Lydie Strambio. Vous voyez que tout a été prévu, même sur les éléments qui sont les plus cachés des habitudes de comportements.

Le coût de cette opération s'élève à 46 000 €. Afin de faire évoluer les comportements vers plus de civisme, le déploiement de ces équipements fera l'objet d'une large communication et information sur l'implantation en vue de sensibilisation des propriétaires de chiens à davantage de respect du cadre de vie et d'une incitation à faire exprimer les besoins de leurs animaux sur les sites autorisés dans l'espace public pour une cohabitation harmonieuse.

J'ai donc demandé à la police municipale, qui connaît quelques propriétaires de chiens du centre ancien, d'être bien décidée à se rendre en ces lieux pour que l'on évite des verbalisations, puisque maintenant elles sont encore plus actives que par le passé, avec les moyens que l'on donne, pour ces abandons qui devraient être limités. Rappelant que ces amendes sont quand même en plus passibles d'un montant de 135 €, c'est une réglementation qui est applicable et qui sera donc appliquée. J'espère qu'à la fois la bonne civilité et le bon sens permettront à chacun de vivre, une vie certes harmonieuse avec ses propres animaux de compagnie, mais aussi une vie qui puisse être bien appréciée par l'environnement immédiat.

Je voudrais maintenant évoquer une chose qui a dû être sous vos yeux un élément de réaction et de sensibilité, ce sont bien sûr les incendies qui se sont propagés et qui continuent encore sur le territoire national à ravager nos forêts. Face à la recrudescence d'incendies ravageurs dans notre pays, notamment dans les Landes et tout près de chez nous dans le département, à Graveson et à Barbentane, il nous faut plus que jamais rester vigilants et agir pour prévenir tout risque d'incendie. J'adresse mes encouragements aux maires de ces différentes communes avec lesquelles nous nous montrons solidaires en acheminant du ravitaillement pour les pompiers qui luttent, à Graveson et à Barbentane notamment. Notre commune garde encore les stigmates des incendies criminels de 2016 et 2017. C'est pourquoi j'ai organisé cette semaine une réunion en urgence en présence de Loïc Raoult, conseiller en charge du Comité Communal des Feux de Forêts, du Lieutenant Stéphane Perrier, responsable de la caserne d'Istres représentant le SDIS, et les services municipaux concernés. Nous avons évoqué plusieurs mesures et j'ai pu transformer certains éléments en directives.

Tout d'abord, notre CCFF a acquis un quatrième engin et dans l'attente de celui-ci, un véhicule des services techniques patrouille en renfort des 3 déjà labellisés et équipés CCFF. Le rôle de cette structure est capital. Je remercie les nombreux Istréens bénévoles qui la composent, sous la responsabilité de Loïc Raoult et de Jean-Pierre Bernardini, et qui ont compris l'importance de leur mission à partir de laquelle les alertes sont données au SDIS. Souvent les premiers sur les lieux des départs de feux, ils ont permis cette saison de signaler 13 incendies qui auraient pu être gravissimes. Leur action est renforcée cette année par une liaison radio directe avec les vigies du Département. Preuve de la considération dans le réseau de sécurité départemental.

Nos massifs forestiers sont aussi surveillés par la garde à cheval et nos cavaliers sont amenés à faire de la prévention et de la pédagogie auprès des nombreux promeneurs, randonneurs, vététistes, qui parfois n'ont pas la connaissance des interdictions d'accès aux pinèdes en cette période. Notre police municipale doit aussi lutter contre les inconscients qui, au mépris de toutes les règles, utilisent des engins à moteur (motocross, quads), malgré l'interdiction de circuler, et cela n'est pas chose aisée lorsque l'on connaît l'étendue de nos pinèdes. C'est donc la vigilance et la responsabilité de tous qui est sollicitée.

En ce qui concerne l'organisation de nos feux d'artifices, aussi bien ceux des « Jueidis étoilés » qui vont démarrer ce soir que ceux de la Ville d'Istres, nous avons la chance de pouvoir les tirer sur un plan d'eau. Sans l'Etang de l'Olivier, aujourd'hui nous ne pourrions plus parler de feux d'artifices et, à l'instar des autres communes, nous serions quelquefois même contraints de les annuler. Pour autant, il

faut assurer la sécurité maximale et être conscient que lorsque la force du vent aura atteint un certain niveau il faudra bien décider de le supprimer. Nous verrons cela, comme ce soir d'ailleurs, jusqu'au dernier moment. En outre, il ne sera pris aucun risque car c'est pour nous une question fondamentale de protéger notre environnement. De plus, nous n'avons pas la chance, comme les années précédentes, d'avoir des piquets d'incendie officiels qui puissent protéger certains lieux. A cet égard, nous avons pris des mesures pour exclure les flux de circulations et de piétons sur l'oppidum du Castellan. Cette décision du SDIS entérinée par un arrêté préfectoral fait suite à la mobilisation générale des équipages de notre département en surveillance ou déployés sur des incendies. Je sais que les Istréens comprendront ces mesures restrictives qui sont de nature à limiter tout risque.

Il est donc apparu nécessaire de continuer cette vigilance par l'acquisition d'un cinquième véhicule de CCFF. J'ai donné des directives pour que nous puissions être en mesure, bien avant l'arrivée du quatrième, de glisser les stigmates d'un dossier pour en avoir un cinquième. Je souhaite également que l'on puisse définir la construction d'une nouvelle vigie qui couvrirait l'ensemble des massifs situés dans les quartiers sud de notre commune. Elle complètera le dispositif existant avec celle de la colline de Saint-Etienne et celle de Figueroilles afin de couvrir une étendue plus vaste de nos massifs au sud d'Istres. Loïc Raoult et le Lieutenant Perrier, sous les directives d'Alain Aragneau, verront donc les éléments qui sont les mieux placés pour déterminer l'emplacement le plus adapté.

Mesdames, Messieurs, je voudrais vous donner quelques informations sur la fin d'une odyssee qui a été un peu pénible mais qui, je l'espère, sera bientôt oubliée. Quoique nous aurons quand même des séquelles à vivre.

Le permis de construire de la résidence service seniors a été délivré le 30 mars 2018. J'avais indiqué à l'époque qu'il s'agissait d'un projet déterminant pour la dynamisation du centre-ville et le traitement d'une dent creuse jusqu'alors inesthétique et régulièrement squattée, ce qui donnait un aspect peu reluisant à ce coin de ville. D'autant qu'il me semblait qu'une résidence service seniors en centre-ville était un équipement très intéressant, très qualitatif, puisque l'on avait un équipement destiné à une partie de population particulière, vulnérable certes, mais avec des moyens financiers, et qui pouvait être prise en compte par une équipe dédiée qui constituait aussi un réservoir pour l'emploi. C'est donc, à mes yeux, un projet positif, au-delà de son implantation au centre-ville qui avait pour valeur, certes de densifier aussi les éléments qui pouvaient doter le centre-ville d'une force d'animation, d'une propension à une augmentation du chiffre d'affaires pour nos commerçants. Mais, malheureusement, l'opposition s'est immédiatement emparée de ce dossier, pourtant jugé positif par une large majorité de nos citoyens, en déposant plusieurs recours, aussi bien contre le permis de construire délivré par la Mairie que contre la modification du PLU instruite par la Métropole. Cette absence de bon sens a conduit à une immobilisation de l'opération pendant plus de 4 ans, laissant ainsi cette verrue très pénalisante pour les riverains et usagers du centre-ville, privant les commerces de l'hypercentre d'une clientèle assurée. Accessoirement, elle a aussi privé la commune d'une recette de plus de 1 M€.

Les péripéties administratives ont duré plus de 4 ans, et je suis heureux aujourd'hui de vous annoncer que le Tribunal administratif a rejeté l'ensemble des points du recours, donnant ainsi raison à l'administration municipale et métropolitaine dans le cadre de cette procédure. J'en suis heureux pour la qualité du centre-ville, pour les commerçants qui vont pouvoir compter sur cette clientèle directement captive. J'espère que désormais les choses vont s'accélérer, même si certaines personnes continuent à m'adresser des courriers cette fois sur le montant de la cession. A ce titre, compte tenu du temps trop long qui s'est écoulé et de la nature du projet qui, de ce fait, a évolué, le prix sera négocié au mieux des intérêts de la commune, comme nous le faisons pour chaque opération. Je souhaite que maintenant un meilleur visage soit donné à ce secteur qui mérite toute notre attention et pour lequel la mutation s'inscrit dans le prolongement et en cohérence avec celle déjà opérée pour notre centre-ville avec la piétonisation des allées Jean Jaurès, avec l'opération façades, avec la réalisation du Forum des Carmes, et tout récemment, par l'ouverture du centre d'art contemporain. J'espère que certains qui sont vraiment amoureux d'Istres et qui ont finalement choisi notre programme pour s'y retrouver, malgré quelques atermoiements des esprits chagrins, pourront prétendre à avoir la source d'intérêt de ce projet.

Pour être complet là-dessus, on m'a envoyé une lettre –comme si le fait de dire que les choses étaient en bonne règle de la part de l'administration et qu'il y avait lieu de clore le sujet, non, on le resitue dans une cause financière– je ne suis pas sûr d'ailleurs que la personne qui a rédigé cette lettre puisse avoir la connaissance très précise des mots qu'elle emploie pour me signifier certaines choses. Mais l'intérêt n'est pas là. L'intérêt se trouve dans le devenir de cet espace. Car on pourrait effectivement

dire « Ouf ! Nous sommes soulagés, on va donc pouvoir commencer ce projet ». Je me tourne encore vers la signataire de la lettre en lui disant qu'il ne lui vienne pas à l'esprit l'idée de faire appel. Ce serait encore ajouter un mauvais sens à cette démarche et aux intérêts de la Ville. Mais, pour en rester sur cette preuve de bon sens que j'espère évidente, il y a quand même le devenir de cet espace. Le devenir de cet espace est très clair, il était dirigé, orienté, vers une résidence de seniors. En toute logique, nous avons envie que les choses se passent dans un intérêt le plus rapide. Comme les attermolements, les recours, les vicissitudes, les désagréments, les crocs-en-jambe, politico-juridiques qui n'ont pas manqué de jalonner le déroulement du Forum des Carmes, pendant que les procédures juridiques se déroulent, contrairement aux habitudes, on ne dit pas que les travaux continuent, mais les travaux continuent de s'arrêter. Et pendant ce temps-là, la nature de l'écosystème qui avait présidé au choix qui prévalait la décision de faire un ensemble commercial varie. Parce que le commerce varie, parce que les investisseurs ne sont plus là, il y a tout un schéma qui fait que les choses sont un peu différentes. Et aujourd'hui nous sommes dans une situation où l'on a un procédé règlementé, réglementaire, en bonne et due forme, avec un permis accordé et qui peut être transmis d'un propriétaire à l'autre. Personnellement, je n'ai pas vocation à me mettre au milieu de relations privées de ce type. D'autant que j'apprends qu'au final Orpea risque d'être propriétaire de la future résidence. Je n'ai pas l'habitude de faire des procès d'intention, mais je ne suis pas non plus naïf à me lancer dans une opération qui peut être, à mon avis, ponctuée d'interrogations, compte tenu des éléments dont vous avez pu entendre parler. Nous allons donc voir si le projet en cours peut être pris par un autre opérateur. On a de toute façon eu une bonne attitude puisque –et finalement, dans ce catalogue d'incohérences juridiques que n'ont pas manqué les amis de l'opposition– on a la chance aujourd'hui d'être délié. C'est-à-dire que notre promesse de vente n'existe plus. On peut donc s'orienter vers des gens qui peuvent être d'autres personnes qu'Orpea, puisque le titulaire qui avait pu avoir le permis peut certes le transmettre mais n'a aucun effet puisqu'il n'a plus de relation avec nous. Donc si nous trouvons un opérateur –je réponds à Mme Clerc, cela m'évitera ainsi de faire une lettre– nous pourrions effectivement prendre en compte tous les éléments que nous avons jusqu'à ce jour déroulés, qui ont été labellisés par le Tribunal administratif, et nous ferons donc en sorte que cette opération puisse avoir une naissance dans ce sens. Si, pour des raisons qui appartiennent à la difficulté de trouver un opérateur –cela m'étonnerait, parce que tout le monde court pour réaliser des résidences seniors étant donné que l'aide aux personnes âgées est un élément considérable du service public, et de plus en plus– nous avons la nécessité de nous tourner vers d'autres choix, c'est-à-dire une opération immobilière plus classique, il est évident –je vous assure que je n'avais pas besoin de vos conseils, ce ne sont pas des conseils là, ce sont des directives– de considérer que la part capitalistique en marge de incite nécessairement à avoir une augmentation du prix de vente du terrain. Et je vous le dis dès maintenant, ce prix de vente du terrain sera celui que me déterminera France Domaine. Il n'y a donc pas à essayer de tirer les choses dans un mauvais sens, elles sont imbriquées depuis le début par une volonté politique de faire, avec une administration qui a bien exécuté les formules pour faire. L'avenir nous dira, et j'espère de manière la plus proche, quel sera le sens que nous donnerons aux effets de cette mesure.

Je terminerai également mes communications par une information, que je ne classe pas du tout aux mêmes volontés de nuisance envers la commune mais qui témoigne quand même d'un état d'esprit peu collaboratif avec elle, d'autant que celle-ci avait été relativement empathique pour la création d'un projet dont les intérêts pouvaient avoir des effets privés avec une notion de service public. Je veux parler de notre regrettée Patricia Tranchant qui avait, à cette époque-là, souhaité que l'on développe le commerce de proximité au centre-ville et qui avait proposé la création d'une halle vers la Galerie de l'Olivier. Nous avons donc connu un espace qui a pu être mis sur pied pendant quelque temps grâce à une collaboration avec son propriétaire. Nous avons même fait des modifications importantes pour pouvoir accueillir des gens qui devaient être destinés à y rester. Malheureusement, pour des raisons... Apparemment de relations entre les gens... Pas des relations conflictuelles mais quelquefois des relations qui sont très personnelles qui font que finalement les choses ne peuvent plus se dérouler. Compte tenu aussi que la concurrence joue... Bref, pour plein de raisons. Nous avons investi des travaux, nous avons payé un loyer annuel de 50 000 €, nous n'avons pas été payés en retour pour voir une flambée commerciale pérenne, et il a bien fallu malheureusement y mettre fin.

Nous avons donc, à cette occasion, mené des discussions avec le propriétaire qui a souhaité nous présenter son bien en nous demandant de l'acheter. Bien que j'aie toujours été très sceptique sur son intérêt commercial, l'opération étant en cours, autant lui laisser libre chemin, mais

acheter des locaux pour s'interroger sur quoi y faire, j'avais du mal à trouver véritablement un intérêt, je n'ai donc pas eu à poursuivre les discussions. Et c'est là où on a eu une mauvaise réaction puisque, voyant qu'il n'y avait pas de possibilité, voulant effectivement faire une vente par eux-mêmes –ce qui est absolument légitime, puisque si ce n'est pas nous cela doit être quelqu'un d'autre– on a quand même essayé de nous demander une remise en état pour 235 000 € de travaux. Nous avons déclaré que ce n'était pas concevable, puisque nous y avons plutôt apporté des bénéfices que des malveillances, et nous n'avons donc pas considéré cette demande comme sérieuse. S'est ensuivi un procès au Tribunal administratif. Là aussi, le propriétaire a été débouté.

J'en ai fini, Mesdames, Messieurs, avec cet ordre du jour.

Je voudrais maintenant solliciter votre avis sur votre approbation d'un additif et je vais vous expliquer pourquoi je le présente maintenant.

Il y a un élément technico-financier qui s'apparente à une demande de subventions à travers le CDDA et, compte tenu des plans climat qui sont possibles, il y a donc une possibilité de transfert pour avoir la totalité des subventions concernant les véhicules. Je vous demanderai donc d'approuver ce point.

Et pour le deuxième, je souhaite que l'on fasse une mise au point, parce que sans doute que notre délibération n'était pas aussi bien rédigée, en tout cas elle a dû entraîner une équivoque dans l'esprit des services de la Sous-préfecture puisque nous avons eu quelques remarques sur l'acquisition du restaurant Aldo. Dans les services préfectoraux, sans doute que certains ont pu penser qu'il y avait une notion commerciale qui pouvait être sujette à caution dans la mesure où, vous vous rappelez ce que l'on a dit pour le bowling, on n'a peut-être pas précisé que les choses étaient clairement déclarées, du moins oralement, pour que ce soit le prolongement de la plage avec la nécessité d'avoir un aménagement d'espaces verts. Justifiant aussi que ce n'était pas un point de désintérêt puisque c'était un lieu relativement reconnu et précisé par les habitants du quartier qui résident tout autour, mais aussi par le Président du Comité d'Intérêt de Quartier, pour être le lieu de quelques comportements particuliers, quelquefois même délictueux, mais en tout cas source de troubles, où l'on a beaucoup de visites de notre police municipale, au point que nous mettons chaque année, en période estivale, un service de barriérage pour éviter qu'il y ait un maximum de personnes qui arrivent, au moins celles qui ne sont pas obligatoirement liées à la sédentarisation. Voilà, Mesdames, Messieurs, je vous demande votre accord sur cet additif.

Je vais directement évoquer les demandes des conseillers d'opposition. Je sais que M. Mayor a rencontré M. Notarianni pour les éléments qui suscitaient ses questions ou sa curiosité, cela s'est passé bien vite et de manière fructueuse et efficace, m'a-t-on dit.

Pour M. Caillat cela a été beaucoup plus long puisque cela s'est fait en deux opérations. Il aurait été mieux qu'on puisse le faire à travers une présence à la Commission municipale puisque cela permet déjà d'avoir des éléments de réponses. Mais vous avez eu le détail des questions que vous vous posiez et s'il y en a d'autres vous connaissez le chemin. Ne bloquez quand même pas nos dirigeants et nos responsables tant de temps, que l'on puisse quand même les accaparer pour d'autres choses.

Il reste donc deux éléments qui apparaissent les plus importants dans vos communications, qui sont les décisions que j'ai pu prendre concernant les emprunts. Un de 2 M€ auprès de l'Agence France Locale, l'autre auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel. Je ne sais pas pourquoi vous avez chaque fois un sentiment d'effroi. Je ne pourrais pas dire « de découverte » parce que je crois que vous connaissez bien les affaires publiques, mais en tout cas vous les déconnectez des réalités que nous vivons régulièrement ici. Je vous répondrai simplement que ces 2 emprunts correspondent au plan prévu au budget de l'ordre de 5 M€, comme chaque année. Ce n'est donc pas du plus, c'est dedans. Le taux d'endettement de la Ville est stable, conformément aux orientations budgétaires. Comme c'est à l'intérieur, on n'a pas eu d'augmentation. Et les emprunts étaient donc déjà mentionnés. Plus précisément, je rappelle –pour ceux qui ont toujours une crainte, ou du moins se servent de l'alibi de l'endettement pour présenter les effets d'une mauvaise gestion– que la Ville remboursant chaque année à peu près le même montant que ce qu'elle emprunte, là aussi il n'y a donc pas, encore une fois, d'exagération de la part de nous-mêmes, il y a simplement la volonté de continuer un plan de financement.

Pour la deuxième question, je comprends que cela puisse être pour vous un sujet d'intérêt, et je vous en remercie, parce que le Pôle aéronautique est un bien public pour la totalité de la collectivité istréenne, et même plus largement au-delà de cela, sans prétention vaniteuse, mais de la région, voire de la nation. L'avance en compte courant a donc été signée le 5 août 2020, suite à la délibération du 22 juillet 2020. La convention prévoit que l'avance est consentie pour une durée de 2 ans à compter de la date de la signature de la convention et peut être donnée une seule fois pour la même durée. L'avenant proposé au Conseil du 21 juillet vient ainsi proroger la convention initiale dans l'attente des financements de différents partenaires. Le calendrier de versement de ces financements déterminera le rythme de remboursement de l'avance accordé par la commune. Il peut être escompté à ce sujet un remboursement partiel voire total avant la fin de l'année. La Métropole devrait faire une avance en compte courant d'associé qui devrait permettre de rembourser la commune. De même, la Région devrait verser sa part. J'anticipe la délibération qui sera prise un peu plus tard, comme cela a été l'objet de discussions de votre part, je vous confirme donc les éléments. On est dans le cas que l'on avait déjà prévu de prolongement mais qui, pour des raisons d'attente de financement des autres –c'est un problème qui devrait se régler d'ici le trimestre– permettra de récupérer les sommes. On est donc dans la situation de pouvoir faire et non pas d'assurer que l'on aura 2 ans d'attente supplémentaires pour récupérer notre compte courant.

Mes chers Collègues, nous allons commencer l'ordre du jour du Conseil municipal.

M. PRETOT.- Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur les décisions valant délibérations. J'avais encore une question sur le sujet. Et juste avant, je voudrais aussi revenir sur ce que vous avez évoqué concernant la clinique, parce que je ne partage pas le même enthousiasme que vous. C'est effectivement un outil qui est privé, on n'a donc pas vraiment notre mot à dire dessus et l'on devrait au contraire se réjouir qu'il y ait toujours un élément médical privé sur notre ville. Néanmoins, quand on dit que la clinique ne va pas fermer, ce n'est pas tout à fait exact. Parce que, même si le bâtiment ne va pas fermer, l'aspect vraiment médical qui est le sien disparaît quand même beaucoup. On va quand même avoir la fermeture du bloc opératoire, la fin du service ambulatoire, la fin de l'unité de surveillance continue. Et vous avez évoqué les urgences mais j'ai cru comprendre, en tout cas lire dans la presse, que les urgences de nuit, elles, seraient fermées. On n'a donc plus que la moitié des urgences. Et tout ce qui est opérations chirurgicales est terminé et va se faire ailleurs, à Martigues. Quand on a une clinique qui ne fait plus du tout d'opérations chirurgicales, je ne sais pas si l'on peut encore appeler cela une clinique. Ils vont s'orienter vers de la gériatrie mais cela pose quand même des questions sur l'offre médicale que va vraiment offrir la clinique. J'entends bien que c'est toujours mieux qu'une fermeture définitive de tout, néanmoins, il ne faudrait pas que nos concitoyens pensent que l'on va avoir le statu quo, qu'il n'y a que quelques modifications de planning qui vont changer, il y a quand même un vrai bouleversement qui va s'opérer dans la clinique, y compris dans l'offre médicale et dans l'offre chirurgicale que l'on va apporter aux gens. Et vraiment, je vous encourage à poursuivre le dialogue et à ne pas se satisfaire des annonces qu'ont faites la Direction et le propriétaire de la clinique parce que, dans l'offre médicale que l'on a pour tous les Istréens, ce n'est vraiment pas suffisant. Encore que, je le répète, c'est un outil privé, et tant mieux s'il est là et qu'il ne dépend pas de l'argent public, mais il faut vraiment insister, parce que là, pour le coup, ce n'est plus vraiment une clinique que l'on va avoir.

M. le MAIRE.- Monsieur Pretot, d'abord, je partage complètement votre avis, et vous connaissez mon tempérament, je n'ai pas l'habitude de lâcher les choses. Ensuite, vous n'avez peut-être pas noté complètement le goût quelque part insatisfait du résultat recueilli. Mais, au même moment, je dis quand même que c'était ça ou rien. Et je me réjouis de le dire, même si cela peut paraître disproportionné par rapport au tout magique que l'on pouvait attendre. Je me réjouis que l'on en soit à ce résultat parce que c'est quand même un service d'urgence qui est maintenu, et pour le reste, nous avons sa prolongation avec l'Hôpital de Martigues, avec qui nous n'avons jamais autant eu d'excellentes relations, pour être assurés que. D'autre part, personne ne veut tromper les Istréens en les laissant croire que les choses sont d'une règle presque équivalente au passé. N'en serait-ce que pour preuve leurs propres expériences de patients. Parce que quand vous dites que le bloc chirurgical va disparaître, il a déjà disparu en grande partie. Si vous voyez le nombre de gens opérés aujourd'hui à la clinique d'Istres, vous n'avez pas à vous inquiéter de la fuite, cela n'existe plus depuis longtemps. Ce n'est donc pas quelque chose que l'on perd, c'est quelque chose que l'on a déjà perdu. La modification qui est imposée

aujourd'hui, qui a un caractère strictement financier... Alors, certains vont me dire « Vous vous rendez compte, la santé, c'est du commercial... », ça c'est du boniment d'une gauche désuète et inopérante. La réalité c'est que si l'on a un service qui n'a pas l'argent pour, il ne peut pas exercer l'autorité que les gens attendent de lui. Et moi, même si je le regrette, j'ai bien conscience qu'un groupe privé ne peut pas être conscient, ou peut être conscient mais ne pas accepter, de perdre 1 M€ par an. Qui admettrait d'avoir cette perte dans un cercle plus personnel, plus amical, plus limité ? Cela n'existe pas. A partir de là, les éléments ont été faits pour qu'il y ait une espèce de collaboration entre le service public et le service privé, et l'ARS a joué le jeu et a mis les moyens pour permettre que ces services d'urgence, qui auraient pu disparaître –mais dont j'avais senti dès la première réunion avec M. De Mester que pour elle c'était le point de retour infranchissable– continuent, et il va effectivement y avoir une osmose bienveillante avec l'Hôpital de Martigues.

Vous savez, il y a aussi des éléments qui sont malheureusement extérieurs mais très prenants sur le déroulement des chances de la clinique comme la rumeur, les « on dit ». Il y en a qui sont partisans de cette technique de communication. Simplement le fait de dire, comme on l'entend depuis des années, « Ah ! La clinique ! », est terriblement dévastateur. Parce que c'est l'anti-communication sur les effets fructueux pour la clinique.

Deuxièmement, on parlait de lacunes au niveau du nombre de médecins. A partir du moment où l'on a moins de médecins on a moins de caps directionnels, de sources, de flux, pour avoir une patientèle –puisque c'est le mot nouvellement adapté– à ce type d'équipements publics. Moi je suis pour que l'on regarde tous les éléments, et c'est en regardant tous les éléments que l'on peut avoir une certitude, une approche de solution. On ne peut pas lancer des accusations, voire des anathèmes ou des « on dit », par effet dogmatique, comme certains le font. Il faut voir les réalités en face. Aujourd'hui nous n'avons pas la panacée universelle, ce serait mensonger de le dire et idiot de le penser. Nous avons sauvé une partie des meubles, à nous maintenant de voir comment on peut élargir cette palette.

M. CAILLAT.- S'il vous plaît, en ce qui concerne la clinique, je suis ravi de constater que vous vous inquiétez de la perte de 1 M€ pour des privés mais j'aurais aimé que vous ayez quelques mots concernant le personnel.

M. le MAIRE.- Monsieur, vous avez des problèmes de surdité ?

M. CAILLAT.- Oui, comme vous, mais moi je ne suis pas appareillé.

M. le MAIRE.- J'allais vous le conseiller ! J'ai même une bonne échoppe. Je l'ai dit dans mon intervention, deux fois.

M. CAILLAT.- Je n'ai pas entendu.

M. le MAIRE.- Vous avez peut-être la tête accaparée par autre chose qui vous empêche de bien vous concentrer sur ce que je dis. Je l'ai dit deux fois. Je vous adresserai même le texte que j'ai lu, si vous voulez.

M. CAILLAT.- Vous me l'adresserez, comme cela lorsque je rencontrerai le personnel je leur dirai « Voilà, c'est réglé ».

M. le MAIRE.- Ne parlez pas pour moi, laissez-moi parler avec le personnel directement.

M. CAILLAT.- Non, mais avec votre papier.

M. le MAIRE.- Ne parlez pas de mon papier pour moi avec les gens, je le fais directement. Ils sont assez habitués, et j'ai eu plaisir de les rencontrer plusieurs fois pour les soulager et les désangoisser.

M. CAILLAT.- D'accord.

M. le MAIRE.- Je ne m'inquiète pas du 1 M€, Monsieur. N'ayez pas une façon... Vous savez, depuis que vous avez des fréquentations écologiques qui vous amènent à avoir des proximités avec la NUPES, vous avez une approche à la fois analytique, politique, qui dévie complètement de vos sources habituelles quand même. Et n'essayez pas de faire croire que moi aussi, à l'instar des critiques qui sont adressées à des présidents ou autre chose, je me préoccupe, je suis le représentant, des riches. Je ne me préoccupe pas du 1 M€ perdu, je suis en train de vous dire que c'est une clause malheureusement déterminante, c'est le paramètre de base qui fait que nous en sommes là. Je ne défends pas le 1 M€, je dis que parce qu'il y a cela il y a un déséquilibre, que toute personne de bon sens sachant ce qu'est la gestion d'une entreprise, même d'un ménage, n'a pas l'incapacité... Et c'est là où je fais appel à votre sens réactif vis-à-vis des gens qui vous conseilleraient de gueuler, au nom que la santé c'est ci, c'est là. Il y a des obligations qui s'imposent et malheureusement on est dans un monde où elles doivent être tenues. Merci.

ADDITIF

27) — **Approbation de l'additif à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 21 juillet 2022**

POUR à l'unanimité des présents et représentés

28) — **Acquisition onéreuse de la propriété bâtie cadastrée section DE N°154, 258 et 260 située quartier du Ranquet appartenant à la Hoirie TORRENTE-PUGGIONI-SAUSSE – Annule et remplace la délibération N°107/22 du 14 avril 2022**

Rapporteur : M. le MAIRE

J'en viens donc à l'ordre du jour et je vous demande d'annuler la précédente délibération concernant l'acquisition onéreuse de la propriété bâtie appartenant à la Hoirie Torrente Puggioni Sausse. Et je vais vous le lire dans le détail, on aura ainsi l'assurance cette fois-ci qu'elle est bien précise pour aller au but attendu et non pas d'être prise pour un restaurateur direct ou camouflé exerçant un intérêt pour un quelconque extérieur. (Lecture du rapport.)

Y a-t-il un commentaire ?

M. CAILLAT.- Ce qui veut dire que la délibération que l'on avait prise il y a quelques mois est retirée ?

M. le MAIRE.- Ce n'était pas il y a quelques mois, c'était au mois d'avril, récemment.

M. CAILLAT.- Avril, mai, juin. Je compte sur mes doigts parce que je mets un peu plus longtemps que les autres à comprendre.

M. le MAIRE.- Elle est annulée.

M. CAILLAT.- Elle est retirée et remplacée par celle-ci.

M. le MAIRE.- Oui. Unanimité ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Merci.

B — Décisions valant délibérations du 7 juin au 7 juillet 2022

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire du 7 juin au 7 juillet 2022, conformément à la délégation des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions prévues à l'article L.2122-23.

M. le MAIRE.- Nous en venons aux décisions valant délibérations. J'aurais dû le faire en amont. Je crois qu'il n'y a pas de questions... Monsieur Pretot, à l'instar de M. Mayor et de M. Caillat,

vous avez également accès aux services municipaux et vous pouvez directement demander des réponses à vos préoccupations concernant tous ces éléments qui sont inscrits là.

M. PRETOT.- C'est ce que je fais. C'est aussi à cela que sert un Conseil municipal, à poser des questions.

M. le MAIRE.- Mais, Monsieur, je vous dis que ce genre de chose est soumis à une procédure marquée dans le règlement intérieur et il serait loisible de la suivre.

M. PRETOT.- Ah non, Monsieur le Maire, vous confondez.

M. le MAIRE.- Si.

M. PRETOT.- Non. Je pense que je connais mieux le règlement intérieur que vous sur le sujet.

M. le MAIRE.- Il serait loisible de le faire. Parce que moi, je vais vous dire, je vais faire le maximum pour vous répondre, mais dans le cadre où je ne peux pas vous apporter une réponse immédiate, la même réponse que vous attendez peut vous être donnée de manière rapportée préalablement et éviter que vous vous turlupinez la tête pour rien. Voilà ce que je veux dire.

M. PRETOT.- C'est bien que l'on se pose la question ici aussi. Je ne vois pas quel est le problème.

M. le MAIRE.- C'est pour cela qu'il y a des procédures. Je vous ferai remarquer d'ailleurs...

M. PRETOT.- Cela vous gêne que les gens l'entendent ?

M. le MAIRE.- Non.

M. PRETOT.- Eh bien alors.

M. le MAIRE.- Ce n'est pas polémique. Je ne mets pas le doigt sur l'accent d'une faute que vous feriez. En plus vous avez l'habitude de procéder comme cela. Aujourd'hui vous faites un peu différemment. Je vous dis malgré tout que vous avez des services à votre disposition qui peuvent répondre à votre préoccupation. Comme je l'ai dit à M. Caillat X fois, ici ce n'est pas Fort Knox au sujet des services publics, on répond à tout. Et l'on répond d'autant plus à tout que cela permet d'éviter des hypothèses chimériques.

M. PRETOT.- Alors ma petite question, merci, Monsieur le Maire. Déjà, vous voyez, on pourrait même s'éviter de déranger vos services hors Conseils municipaux si l'on se contentait, pour évoquer ce qu'ont dit M. Caillat et M. Mayor sur l'emprunt, de simplement mettre le montant, comme cela se faisait avant sur les décisions valant délibérations, sur la ligne. Quand vous évoquez qu'un emprunt a été souscrit, généralement, jusqu'à présent, cela fait 8 ans que je le vois comme cela, il y avait le montant. C'était la question de M. Caillat et de M. Mayor. Il suffit simplement de le rajouter, cela évitera la question.

M. le MAIRE.- Je vous réponds tout de suite, oui, bien sûr, cela peut se faire. On le fera. Pour en revenir à ce que je disais préalablement, pour ce genre de chose, cela peut, par simple coup de téléphone...

M. PRETOT.- Tout à fait. Là je profite de la parenthèse parce que c'était la question qu'ils avaient évoquée.

M. le MAIRE.- Mais je prends note, ce sera fait. Parce qu'en plus c'est une annexe qui prouve ce que l'on dit.

M. PRETOT.- Merci. C'est juste pour faire les comptes et voir que cela correspond bien à ce que vous avez voté au budget primitif.

Ma question était plus sur la ligne de trésorerie que je vois apparaître, la numéro 289, juste pour que l'on nous explique. D'abord, le montant de la ligne de trésorerie, ensuite l'objet. Est-ce pour financer, comme cela s'était fait une année, le paiement de salaire de notre fonction publique ? Est-ce lié à l'avance en compte courant du Pôle aéronautique ? A quoi est liée l'ouverture de cette ligne de trésorerie en milieu d'année ?

M. le MAIRE.- Une ligne de trésorerie, par application de l'analyse que l'on peut y faire, c'est une ligne générale applicable à tout. Elle est donc là pour être la rustine financière temporaire due à un décalage de ressources. A partir de là, il n'y a pas un thème particulier d'affectation, il y a une affectation en fonction de. Effectivement, si on a la chance de récupérer rapidement les participations pour le Pôle aéronautique, cet aspect-là, que l'on va évoquer tout à l'heure, sera amoindri dans la mesure où il permettra le reversement à la commune d'avoir une grosse partie des 2,3 M€ qui sont en cours.

M. PRETOT.- C'est donc lié au Pôle aéronautique. C'est ce qu'il faut comprendre ?

M. DAVINI.- Pas que. Aux subventions...

M. PRETOT.- Elle est forcément provoquée par un évènement budgétaire ou financier qui n'était pas...

M. le MAIRE.- Non, on n'en est pas encore là. On y arrivera. J'ai prévu d'en parler. Je n'ai pas du tout l'intention de cacher, ni les choses, ni les difficultés, et aussi les choix que l'on pourra faire, que certains pourront me conseiller. D'ailleurs on peut y aller tout de suite, cela évitera ainsi...

Voilà, mes chers Amis, tout le monde se réjouit, et moi aussi, Monsieur, je ne suis pas le représentant des riches...

M. CAILLAT.- Mais vous savez, m'assimiler à la NUPES c'est un compliment dans votre bouche.

M. le MAIRE.- Sur la valorisation du point d'indice de 3,5 %. Tout le monde se réjouit donc pour nos employés. Sauf que pour notre commune, du point de vue communal, c'est une catastrophe. Cela représente effectivement, sur l'année complète 2 M€. En année pleine. Cette année ne sera pas une année pleine, ce sera même une année un peu tronquée puisque je ne sais pas à partir de quand c'est applicable.

M. DAVINI.- Au 1^{er} juillet.

M. le MAIRE.- C'est la moitié. Effectivement, nous sommes déjà à la recherche de... Ceci n'est pas inclus dedans. Mais ne soyez pas ricanant, Monsieur Pretot, sur le sentiment ou le pressentiment d'une difficulté que le maire et ses services vont avoir. Ce sont les difficultés de la vie communale. Je vais vous dire l'un des effets qui est malheureusement ce que je dis souvent pour que les gens s'habituent, et vous auriez dû m'aider à ce qu'ils prennent la mesure des choses. On était loin des éléments politiques à l'époque, loin des éléments électoraux, loin de toute présomption de circonstance, c'est quand on a commencé à expliquer que les millions d'euros que l'on perdait chaque année étaient pour nous terriblement dramatiques. Il se peut que nous on ait facilité les choses parce que l'on s'est adapté. On n'a pas pleuré, comme certains savent le faire, on n'a pas brandi les pancartes, on a fait en sorte que, avec un peu, beaucoup, d'imagination, quelques restrictions, on est arrivé là. Mais il arrive un moment donné où les choses ne sont pas faciles. On a dépassé ces choses pas faciles. Et le ricanement que vous pouvez avoir, c'est quelque chose qui va s'imposer à tout le monde. Et cela s'imposera aussi à vous. A ce moment-là je dirai « Que fait-on ? ». J'attendrai vos conseils, et je les prendrai.

M. PRETOT.- Je vais vous les donner.

M. le MAIRE.- Vous savez, il y a bien longtemps que je n'ai pas besoin d'effets d'Assemblée nationale pour rechercher un consensus, si l'on veut jouer la voix du consensus. Mais si l'on ne veut pas la jouer, on verra ce que l'on peut faire par rapport à nos prévisions personnelles, en tout cas du groupe majoritaire qui prendra les décisions. On a heureusement quelques ressources, on verra à ce moment-là aussi ce que l'on appellera.

M. PRETOT.- Je ne suis pas en désaccord total avec ce que vous dites. J'entends bien, et vous avez raison...

M. le MAIRE.- Excusez-moi, je vous rends la parole tout de suite après. Quand je parlais d'explications, les Conseils de quartiers par exemple, qui ont repris et qui sont l'objet de discussions : « On ne voit plus passer le cantonnier », et ci, et là. J'explique pourquoi. Ce n'est pas une défaillance des services, ce n'est pas une mauvaise organisation du Directeur du cadre de vie, c'est parce qu'aujourd'hui il est clairement dit qu'il ne peut pas y avoir un passage quotidien du cantonnier, et que l'on est dans une opération de type groupée, commando, gérée par les services d'« Allô Travaux » qui permettent de répondre à une attaque d'assaut sur le sujet qui est traité. Et je leur dis « Il faut que vous vous habituiez à avoir à l'esprit de changer vos habitudes ». Cela doit aussi changer vos habitudes, peut-être par un comportement un peu plus civique en regardant ce que l'on peut faire mieux collectivement. Moi, s'il y a une chose que je comprends tout à fait, et de plus en plus parce que c'est l'actualité qui nous y oblige, c'est tout ce qui a trait à la sécurité. Evidemment, la notion de débroussaillage, d'élagage et tout cela. Mais pour le reste, je suis désolé, un papier qui traîne... D'abord, si vous ne le mettez pas par terre c'est mieux, et à partir de là on a moins à ramasser.

M. PRETOT.- Je reviens sur cette histoire de ligne trésorerie. J'entends et je comprends que c'est aussi un outil de gestion auquel on peut faire face, ne pas toujours dire que c'est dramatique, etc. Néanmoins, on peut entendre aussi que cela inquiète quand on ouvre en cours d'année les lignes de trésorerie pour pouvoir faire face à des dépenses que l'on n'a pas directement en trésorerie. J'entends cet argument, qui est très vrai, du fait que par exemple le dégel du point d'indice des fonctionnaires c'est une décision qui n'est pas la vôtre, elle a été prise à Paris, mais qui s'applique à toutes les collectivités, et celui qui paye c'est la Mairie, le Département ou la Région. On a le même problème aussi. C'est pour cela que souvent dans les budgets je m'inquiète de leur équilibre de justesse et que je pense qu'il faut que l'on provisionne davantage d'argent dans nos budgets. Si on peut le faire il faut le faire, parce qu'on sait aujourd'hui que plus les années vont passer, plus on va avoir des surprises comme cela, avec des dépenses imprévues en cours d'année, avec des décisions gouvernementales que l'on est obligé d'absorber, et le dégel du point d'indice en est un. 2 M€ qu'il faut sortir. A partir du moment où l'on est obligé d'ouvrir des lignes de trésorerie, c'est-à-dire un emprunt de court terme à la banque pour le payer...

M. le MAIRE.- Non.

M. PRETOT.- C'est un emprunt Canada Dry une ligne de trésorerie.

M. le MAIRE.- Non.

M. PRETOT.- Eh si. C'est un peu cela. C'est un emprunt de fonctionnement. Il y a un intérêt.

M. le MAIRE.- Non, Monsieur Pretot. Je suis désolé, vous êtes bien parti dans votre raisonnement mais vous déraillez vers la fin en voulant me donner, soit un conseil, soit un reproche. Je vous dis, ce n'est pas vrai. Vous avez raison sur le fait qu'à un moment donné il va falloir se poser la question, ne serait-ce que parce que les 1,3 M€ c'est d'ici la fin de l'année, mais aujourd'hui notre ligne de trésorerie n'est pas directement liée à cela. C'est à la fois avantageux et ennuyeux, mais je peux vous dire franchement que ce n'est pas lié à cela. Mais cela nous amène à avoir une discussion... J'avais en son temps un bon Adjoint aux finances, maintenant je ne l'ai plus, je me débrouille tout seul. Mais j'ai la chance... Tiens, il est parti ! J'avais un excellent Directeur des services financiers et, croyez-moi, les préoccupations sont bien mises sur la table.

M. PRETOT.- Il est parti recompter.

M. le MAIRE.- On passe au point numéro 1.

FINANCES

1) — Prise en compte des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 – Avenant aux contrats de concession de service public

Rapporteur : M. RAOULT

M. le MAIRE.- Cela fait partie des normes qui aujourd'hui sont jetées comme ça pour donner un peu plus de morale aux éléments. Cela me paraît un peu curieux chaque fois de... Comme si l'on découvrirait... Un peu plus de République dans les marchés. Si tu veux prendre une entreprise raciste tu n'as pas le droit. Mais comment vas-tu savoir que l'entreprise est raciste ? Ça, on s'en moque. Le problème c'est d'avoir une notion préalable –c'est quasiment un peu hypocrite– de ce que l'on ne devrait pas faire. La notion de la République, que l'on peut absolument défendre par ailleurs. Allez-y, Monsieur Raoult.

M. RAOULT.- (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il un commentaire, un ajout, un accord ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés

2) — Mise à disposition par la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'outil informatique de l'observatoire fiscal métropolitain

Rapporteur : M. le MAIRE

Je vous propose de voter également notre participation à un outil mis à disposition par la Métropole qui concerne un observatoire fiscal, qui peut vous donner tous les renseignements. Une convention type sera jointe à cette collaboration et c'est dans ce cadre de l'évaluation de nos propres bases et de détermination de nos ressources qu'est faite cette participation. Y a-t-il un commentaire ?

M. MAYOR.- Je voulais juste savoir, c'est en relation avec la CLECT ?

M. le MAIRE.- Non, cela n'a aucun rapport.

M. MAYOR.- Aucun rapport avec la CLECT. C'est un outil indépendant, à part.

M. le MAIRE.- Oui.

M. MAYOR.- Très bien, merci.

M. le MAIRE.- La CLECT n'a pas vocation à parler des ressources des communes mais à parler sur les charges qui sont transférées d'un côté ou de l'autre.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

3) — Ajustement du compte 165 « Dépôts et cautionnements reçus »

Rapporteur : M. le MAIRE (Lecture du rapport.)

Cela veut dire qu'il n'y a pas d'opérations de poursuite qui ont été engagées là-dessus pour ces gens qui justifient l'écart ? Pourquoi ? Parce qu'on ne l'a pas fait ou parce qu'ils ont disparu de manière... ?

M. DAVINI.- Parce que c'est très ancien et que la trésorerie ne poursuit pas. Cela coûte plus cher de poursuivre que de ne pas poursuivre. Cela arrive souvent.

M. le MAIRE.- Il faudrait que l'on se mette d'accord avec les services de trésorerie pour avoir un état d'alerte sur l'information, pour qu'on le fasse nous-mêmes. Je peux comprendre qu'ils n'agissent pas dans la vélocité mais au final c'est quand même 1 200 €. Ce n'est rien, mais dans le cadre des recherches des petits ruisseaux, des rues...

M. DAVINI.- C'est à l'avantage de la commune, Monsieur le Maire.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

- 4) — **Demande de subvention auprès du CD13 – « Aide du Département aux équipements pour la sécurité publique » pour l'acquisition de 5 véhicules électriques pour la police municipale**

Rapporteur : Mme JOULIA (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

M. le MAIRE.- Monsieur Pretot, justement, je me sers de cet exemple-là. Vous voyez, participation communale de 71 000 € sur les 177 000 €. La ligne de trésorerie est faite pour accompagner l'anticipation des crédits qui sont faits pour doter cette opération. Il n'y a donc pas de lien direct avec votre inquiétude sur finalement l'absence de ressources complètes au niveau communal. Voilà un bon exemple.

- 5) — **Demande de subvention auprès du Conseil Régional Sud dans le cadre du dispositif « Région sûre » pour l'acquisition de 3 véhicules pour la police municipale**

Rapporteur : Mme AYOT (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

- 6) — **Demande de subvention auprès du CD13 dans le cadre du dispositif « Plan Climat-Air-Energie-Territorial » 2022 pour l'acquisition de véhicules électriques**

Rapporteur : Mme JOULIA

M. le MAIRE.- Madame Joulia, c'est le rapport concernant les véhicules électriques dont j'ai fait part tout à l'heure d'un correctif, on va donc vous donner le correctif en même temps.

Mme JOULIA.- Il s'agit cette fois d'une demande de subvention dans le cadre du dispositif « Plan Climat Air Energie Territorial » pour l'acquisition de véhicules électriques. Vous aviez dans un précédent rapport une demande pour 13 véhicules, en fait on va passer à 18 véhicules pour atteindre en 2022 le plafond de ce à quoi on peut prétendre en matière de subvention. C'est l'objet de la modification. Ce serait bête de laisser se perdre une subvention possible.

Je vous demande de corriger quand même, dans le corps du texte il y a encore marqué « 13 » alors que dans le coût hors taxes il y a l'acquisition de 18. C'est donc bien 18 véhicules. Du coup, la somme s'en trouve modifiée. La base éligible est à 375 743 € et le Conseil départemental est sollicité à hauteur de 70 %, les 30 % restants sont à la charge de la commune.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

- 7) — **Demande de subvention auprès du CD13 dans le cadre de « Travaux de Proximité 2022 » – Divers travaux d'aménagement, installation de contrôle d'accès dans les crèches**

Rapporteur : Mme JOULIA

Il y a, dans le cadre cette fois des travaux de proximité 2022, un dossier qui concerne des travaux divers, dont l'installation de sanitaires en bas de la chapelle Saint-Sulpice. Ensuite, un contrôle d'accès dans les crèches, et cela fait partie d'une nouvelle étape vers la sécurisation de lieux qui peuvent être sensibles. Et enfin, un troisième dossier qui concerne des reprises de sols dans l'espace du Pôle femme mère enfant. Le total est de 72 543 €. Ce sont les enveloppes normales des travaux proximité, et

le Département est sollicité à hauteur de 70 %, dont 50 780 €, et la commune pour le restant à hauteur de 30 % de la somme.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

8) — **Demande de subvention auprès du Conseil Régional Sud dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord » pour la construction d'une entité fourrière animale – Refuge**
Rapporteur : Mme AYOT (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Je veux simplement ajouter que « fourrière » c'est très restrictif parce qu'on ne voit que le côté important, mais il y a quand même un côté de sécurité à propos de la divagation des chiens dont on ne mesure pas à ce moment-là la dangerosité. C'est aussi l'endroit d'accueil, que ce soit par hébergement d'urgence ou même par hébergement de séjour de longue durée, on pourra offrir un service dans le cadre du bien-être animal. Y a-t-il un commentaire, un accord ? (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

10) — **Concours aux associations – Exercice 2022**
Rapporteur : M. le MAIRE

Je vous demande de donner –on n'en finit plus, Mme Criado va être heureuse– 1 500 € pour l'Ecole du Chat. Je vous propose également d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'Association Athlétic Club Istres Rassuen, dont 10 000 en numéraire et 20 000 au titre de la mise à disposition de personnel par la Ville, puisque nous avons récupéré une personne qui était déjà dans l'entité. Je vous demande un additif particulier –et là je vais faire une pause pour l'obtenir– pour une subvention exceptionnelle de 300 €. Parce que les dirigeants –mais l'on ne peut pas leur faire cette remarque désobligeante– ont fait part de leur transmission en retard. Ils viennent de se réinstaller dans les locaux de la Boule Humide, la préparation de concours était donc peut-être un peu trop rapprochée. Ils nous demandent seulement 300 €, je pense que vous pouvez accorder l'additif pour que je l'ajoute.

M. PRETOT.- L'additif, oui.

M. le MAIRE.- Y a-t-il une remarque sur les deux subventions précédentes ?

M. MAYOR.- Oui, je demande la parole, s'il vous plaît. Monsieur le Maire, chers Collègues, si le concours à l'Ecole du Chat Istréen ainsi que pour les boulistes n'entraîne aucune remarque de ma part et que j'y suis favorable, je voterai favorablement, j'ai un avis légèrement différent, et je voulais que l'on en discute objectivement, relativement au football.

A priori, suite aux événements importants des dernières semaines, il y a plusieurs recours qui sont en cours, de type gracieux, qui auraient été d'abord intentés par le Football Club Istres Rassuen, qui attend, semble-t-il, des réponses de votre part. Je ne doute pas que vous les apporterez, vous avez l'habitude de le faire, et au regard des éléments qui ont été évoqués lors du précédent Conseil municipal on peut même imaginer qu'il y ait un recours judiciaire qui se prépare ou qui soit pendant, d'un côté, de l'autre, des deux, un match sans ballon avec les codes en guise d'arbitre. C'est une triste situation, il est vrai, j'ai toujours connu ce club depuis que je suis arrivé sur Istres fin 2002. C'est une triste situation à la fois pour le club et à la fois pour le partenariat qui a toujours existé entre la commune et ce club des quartiers sud. C'est pourquoi, sans préjuger des suites éventuellement judiciaires qui sont données à ce dossier, je suggère, avec force et précision, d'envisager le retrait de la délibération concernant les attributions financières pour le club ACIR. Pour des questions simples de sécurité juridique, en attendant les décisions à intervenir qui pourraient être rapides.

Je pense sincèrement que le droit en général, le droit dans la cité –vous avez dit que j'étais un bon Adjoint aux finances, c'était aussi l'une de mes délégations– doit être considéré comme un allié plutôt que comme un obstacle, comme un atout et pas comme un adversaire, et la forme n'est pas subalterne au fond. Alors, même si l'on a de bonnes raisons sur le fond, on peut les entendre, on peut les comprendre, on peut les partager, si la forme n'est pas respectée, patatras ! Ce peut être l'annulation, la résolution, la résiliation, l'abrogation. J'ai fait 4 mots finissant en « tion ».

Mme JOULIA.- Félicitations ! (Rires.)

M. MAYOR.- Je pense, et je le dis avec une forme de solennité, que la forme en droit c'est souvent la clé de voûte du succès, ou d'ennui, ou de retard, selon le côté où l'on se place. Finalement, tout dépend de l'utilisation que l'on fait ou non des textes.

Je vous demande simplement de prendre en considération le fait que je voterai sans difficulté pour l'Ecole du Chat ainsi que pour l'additif, et j'attends d'avoir vos explications par rapport au football club. Je vous en remercie.

M. le MAIRE.- Monsieur Mayor, heureusement que c'est à travers votre spécialité de juriste, du moins que j'essaie de comprendre comme tel, que vous manifestez mon intérêt pour un sport qui est loin de vos préoccupations habituelles. Même un tir puissant cela va moins vite que la rapidité sur un circuit automobile. Et je suis aussi un peu surpris, même si de temps en temps je vous ai vu lors de Conseils de quartiers, que tout d'un coup cet aspect-là stigmatise votre intérêt. Mais, je le vois quand même comme un œil bienveillant. Et ne pensez pas que le revers de smash que je vais y faire soit de nature à assouplir cet avis. Premièrement, il y a une différence entre la temporalité sportive et politique et la temporalité judiciaire. Et si nous voulons prévoir le début d'une saison il faut agir le plus tôt. D'ailleurs nous avons déjà bien agi puisque tous les éléments sont bien partis, et Mme Santini ou M. Bremaud pourraient dire combien de familles sont déjà inscrites.

M. BREMAUD.- Plus de 200.

M. le MAIRE.- Les choses sont déjà bien parties. Monsieur Robin, ne dodelinez pas de la tête, arrêtez un peu ce jeu-là. On travaille tous les jours, il y a quelqu'un qui travaille, c'est assez déplaisant ce genre de chose parce que vous mettez en doute la capacité des gens.

M. PRETOT.- Oui, parce que ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vraiment exact. Des engagements ce ne sont pas des inscriptions.

M. le MAIRE.- Vous introduisez même une explication mensongère. Alors, s'il vous plaît, restons sur des éléments qui sont vrais.

Deuxièmement, c'est le plus important, parce que ça c'est une valeur de droit, Monsieur, moi je n'ai pas votre compétence et je me mets bien à un niveau très faible. La procédure dont vous parlez, qui est le dernier élément de défense de ces gens-là, considère ces gens-là avec la commune, mais la délibération d'aujourd'hui est pour l'autre association. C'est absolument indépendant, cela n'a pas de lien. Nous avons donc mené une activité, et là je reviens sur vos propos parce que c'est là le plus important –même si je comprends bien que professionnellement parlant vous élevez la notion de droit, c'est le fond du sujet– tout le monde est d'accord que ce qui s'est passé depuis des années au FCIR mérite un point d'arrêt et que l'on change d'époque. A partir de là, on a changé d'époque. Si on doit le notifier d'une autre manière on le dira, on le redira, mais cela ne nous empêchera pas de mener... C'est tout. Même s'il y a un procès, je ne vois pas en quoi je vais être ennuyé. Très honnêtement. On va me faire le procès de ne pas vouloir continuer à travailler avec des gens qui ont montré leur incapacité, leur limite ? Je suis désolé. Et puis après il y a des tas de choses qui ne se disent pas aussi mais qui existent, qui se diront s'il le faut à ce moment-là. En plus, soyez tranquille, c'est indépendant. On parle de l'Athlétic Club Istres Rassuen et c'est vis-à-vis de lui... Après, le référé, ce n'est pas...

M. PRETOT.- Moi j'exprime aussi...

M. le MAIRE.- Ah ! Tout le monde se réveille.

M. PRETOT.- Oui parce que, pardon, c'est quand même un évènement qui n'est pas neutre, y compris dans la vie associative istréenne. Et c'est bien cela toute la problématique, c'est que l'on parle de vie associative. Ce qui me choque avec cette histoire c'est que l'on fait quand même énormément d'ingérence.

M. le MAIRE.- De l'ingérence à quoi ?

M. PRETOT. - Je vais vous l'expliquer.

M. le MAIRE. - A quoi ? Et sur qui ? Attendez. Auprès de qui ?

M. PRETOT. - C'est vous qui faites de l'ingérence dans la vie associative.

M. le MAIRE. - Auprès de qui ? Des noms.

M. PRETOT. - Comment ça « auprès de qui » ? Monsieur le Maire, c'est un constat. Vous annoncez vous-même dans la presse...

M. le MAIRE. - Auprès de qui on fait de l'ingérence ?

M. PRETOT. - Auprès de la vie associative.

M. le MAIRE. - Cela ne veut rien dire. Quelle vie associative ?

M. PRETOT. - La vie associative normale. A partir du moment où vous venez annoncer...

M. le MAIRE. - La vie associative est maillée de contrats d'objectifs avec la collectivité. Donc déjà, le fait d'ingérer, cela repose sur un effet de droit.

M. PRETOT. - Monsieur le Maire, si vous me laissez aller au bout de mon propos, vous allez peut-être comprendre ce que j'essaie de vous dire.

M. le MAIRE. - Maintenant soyez très clair.

M. PRETOT. - J'essaie de l'être mais il faut juste me laisser parler.

M. le MAIRE. - Au lieu de faire des attaques sans précisions, allez dire sur qui il y a ingérence.

M. PRETOT. - Sur la vie association. Après, je ne sais pas... Si vous voulez absolument qu'il y ait un nom, il n'y a pas de nom. Ce que je suis en train de vous expliquer c'est un comportement général qui, pardonnez-moi, me gêne un peu. A partir du moment où l'on apprend dans la presse ou dans le « Istres Mag » que M. le Maire annonce : « Je cesse toute relation avec le FCIR parce qu'il y a des difficultés avec les équipes... », qui ne sont d'ailleurs plus les mêmes puisqu'un nouveau Bureau a été élu. J'entends, vous avez raison, là où on ne peut pas continuer c'est qu'à partir du moment où il y a une équipe qui a mal géré, etc., il y a de l'argent public, c'est normal que vous y mettiez votre nez en disant « Je ne veux pas soutenir des comportements... »

M. le MAIRE. - Voilà où est l'ingérence. Elle n'est pas ailleurs.

M. PRETOT. - Laissez-moi aller au bout. A partir du moment où il y a une autre équipe, qui n'est pas celle d'avant, que vous ne vouliez même pas travailler avec elle et que vous annoncez comme cela, de manière très brutale, du jour au lendemain, « Je coupe tous les sous. Je me fais fi des familles qui ont leurs gamins... ». Il y a 250 familles qui sont inscrites au club.

M. le MAIRE. - Pas du tout.

M. PRETOT. - Au FCIR.

M. BREMAUD. - Ce n'est pas vrai.

M. PRETOT.- Vous leur annoncez de but en blanc « J'arrête et je crée un club ». C'est quasiment vous qui avez annoncé créer une association à Istres. Vous annoncez même le nom, vous présentez l'équipe, c'est comme si c'était vous qui avez créé l'association, qui la montez, etc. Pardonnez-moi, j'estime que le rôle des élus est de venir soutenir la vie associative, ce n'est pas de venir la créer. Et le fait de dire « J'estime que ce sera désormais cette association, que j'ai créée moi, avec des gens qui sont proches de moi, qui sera légitime pour cette Ville et qui recevra l'argent public légitime des impôts du contribuable ; et l'autre, comme je ne peux plus me les voir parce qu'ils ont, pour une partie, magouillé, je ne sais pas trop mais je n'ai plus envie que ce soit eux, je décide donc que c'est eux », c'est ce qui me gêne. Ce n'est pas le fait de reprocher au FCIR leur gestion. Evidemment que s'il y a des défaillances il faut les condamner, et qu'il faut même engager des procédures. Mais on voit bien qu'il y a eu un comportement de la part de l'Association du FCIR qui a voulu faire le ménage avec ces gens-là et qu'une nouvelle équipe se met en place. On n'essaie même pas de leur donner leur chance. Peut-être que vous avez raison de ne pas le faire, je n'en sais rien, je ne les connais pas plus que cela, mais moi je suis quand même surpris.

M. le MAIRE.- Renseignez-vous alors.

M. PRETOT.- Et c'est là où je vous dis qu'il y a de l'ingérence, parce que j'estime que quand c'est un maire qui annonce lui-même créer un club de foot, le nommer, nommer les gens qui en sont membres, je trouve qu'on dépasse les limites de notre compétence. C'est en cela que je vous explique qu'il y a de l'ingérence.

M. le MAIRE.- On a bien compris. Je trouve que c'est facile de slalomer entre le droit de faire parce qu'il y a une justification et l'absence de faire parce que c'est l'anathème porté sur le monde associatif. Ce sont des contradictions qui ne sont pas tellement jouables. Pour la simple et bonne raison, regardons les points de départ. Vous croyez que j'avais une faculté personnelle... D'ailleurs, je vous mets au défi, Monsieur Pretot, vous prenez les 300 associations qui existent à Istres et vous demandez à chaque président si je m'insère, je gère, dans leur fonctionnement. Je ne suis qu'un collaborateur, certes d'importance, mais un collaborateur. Donc si à un moment donné il y a un fait un peu différent, ce n'est pas un fait du prince. Parce que je vous l'ai déjà dit X fois, entre « l'emmerdement » et la paix, je préfère la paix. Je n'ai pas une vocation à. Mais lorsque les choses sont d'une obligation aussi manifeste par le biais, pour les anciens, d'une légèreté qui a fait que des fonds se sont évanouis et que d'autres ont été complètement dérobés –car cela a été identifié– on peut dire « On ne va pas pouvoir continuer ». Et moi qui suis Président d'honneur de ce club, j'ai quand même envie d'avoir un œil qui penche du côté d'une attitude bienveillante de leur part. Quand ce groupe-là, qui visiblement a dû comprendre qu'il devait se trouver en situation un peu à l'écart, projette, ou prospecte, des collaborations avec d'autres, qui deviennent les éperons, qui deviennent les ogives, contre moi –peut-être que vous n'avez pas vu ce qui était marqué sur les murs– j'ai quand même le droit de m'intéresser un peu plus personnellement au sujet. Et comme le fond de la vérité est quand même l'intérêt des enfants –pas l'intérêt des deux personnes qui veulent être là pour être un élément politicofinancier de pression sur moi, outre les services de la commune, parce qu'il n'y a qu'à voir le nombre de démarches qui sont faites pour entrer ici– c'est ce qui va faire qu'à un moment donné je m'intéresse activement. Et si l'activité passe par une création, et dont on peut imaginer que c'est la seule solution, je n'ai pas honte de la préconiser.

Parce que, Monsieur Pretot, peut-être que vous n'êtes pas complètement au courant, mais avant d'en arriver à ce stade-là on a voulu voir si d'autres personnes étaient disposées à relayer et à prendre le pas. Vous allez croire que je vais vous dire non. Eh bien oui, je vais vous dire, il y avait des personnes qui étaient disposées. 4 au moins. Elles ont toutes été dégonflées par menaces. Alors, vous comprenez bien qu'à un moment donné... Vous, vous en moquez, moi je ne suis pas du genre à m'en moquer, je prends des décisions pour l'intérêt des enfants au final. Et si –M. Mayor étant leur porte-parole du moment– il y a des gens qui veulent faire l'intermédiaire par un biais judiciaire, qu'ils le fassent, cela m'est secondaire.

Monsieur Bremaud, apportez les dernières...

M. BREMAUD.- Déjà, je suis très étonné que M. Mayor, que j'estime par ailleurs, porte le fer sur ce sujet. Très étonné à plusieurs points, parce qu'on l'a rarement vu sur les terrains de football, comme vous le disiez, Monsieur le Maire, et, Monsieur Pretot, on vous a très peu entendu sur le sujet.

Imaginez-vous que le point de départ est une suspicion de trou financier et donc, soucieux du denier municipal et de l'argent public, nous avons dépêché un ministère public, qui est un commissaire aux comptes avec un agrément, pour faire un état des comptes sur les 2 derniers exercices. M. Caillat, s'il veut bien témoigner, avait demandé à avoir ces documents, je les lui ai montrés, et je suis à votre disposition pour vous les montrer. Le trou sur les 2 saisons c'est 54 000 € disparus. Que nous auriez-vous dit si nous avions continué à collaborer et voter une subvention à une association qui, pour tout résultat de compte, nous donne un trou de 54 000 € ?

M. PRETOT.- Ce n'est pas le sujet.

M. BREMAUD.- Je pense que vous auriez bien évidemment, non seulement refusé cette subvention, mais en plus vous nous auriez traités d'escrocs ou de complices ou autres. Déjà, je vous donne cette réponse.

Deuxièmement, M. le Maire disait qu'il y a un calendrier. Effectivement il y a un calendrier et nous n'avons pas voulu... Nous avons donc soutenu le FCIR toute l'année, nous avons donné des financements au fur et à mesure pour que les enfants... Parce que nous aurions pu cesser toute collaboration l'année dernière, au mois de juillet ou au mois d'août, mais tous les enfants qui étaient inscrits dans le club n'auraient pas pu jouer. Puisqu'il y a des inscriptions à la fédération, à la ligue, qui font que, il y a un calendrier sportif, disait M. le Maire, et nous avons respecté, non seulement ce calendrier sportif, mais surtout respecté les familles et les enfants de manière qu'ils puissent organiser leur saison. C'est la deuxième chose. Si nous intervenons dans ce champ actuel en termes de calendrier c'est bien pour les enfants, parce que c'est notre priorité. L'association c'est quoi ? C'est un nom, c'est un statut, c'est un logo. On s'en moque. Ce qui nous intéresse c'est les enfants. L'idée est que les enfants à la rentrée reprennent une activité sportive. Les gens qui sont à la tête, on s'en moque. Bien évidemment, je le dis, ce ne sont pas les gens actuellement –puisque l'association existe toujours– qui ont produit ce trou, on est d'accord, mais notre décision d'arrêter toute collaboration date d'avant l'assemblée générale. Il n'y a donc pas de relation de cause à effet.

Et je finis par répondre à M. Mayor, rien ne nous oblige vis-à-vis du FCIR. Nous avons une convention d'objectifs que nous avons dénoncée unilatéralement, c'est notre droit. Nous n'avons plus confiance, nous ne voulons plus travailler avec cette association et nous travaillons donc avec une autre.

M. le MAIRE.- Elle n'était même pas signée.

M. BREMAUD.- Elle n'était même pas signée. J'ai fini, Monsieur le Maire.

M. POLETTO.- S'il vous plaît, Monsieur le Maire, beaucoup de choses ont été dites au sujet de la délibération. Pour nous, elle est également mal écrite, parce qu'il y a un grand encart pour l'Ecole du Chat, un joli tableau, et ensuite, 2 lignes assez succinctes...

M. le MAIRE.- Oui, cherchez une excuse. Vous vous abstenez ? Vous votez contre ?

M. POLETTO.- On va s'abstenir, mais je peux quand même terminer mon propos ou pas ?

M. le MAIRE.- C'est une excuse de pacotille.

M. POLETTO.- Donc, on est d'accord pour l'Ecole du Chat, on est d'accord pour l'additif de 300 €...

M. le MAIRE.- Ce n'est pas la première fois, Monsieur, qu'il y a une délibération qui prend en compte toutes les associations. Ce n'est pas la même chose.

M. POLETTO.- En revanche pour les 30 000 € nous nous abstiendrons. Merci de m'avoir écouté, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Généralement il y a toutes les explications qui sont données sur le même tableau. Même si l'on peut considérer que l'on pourrait faire une délibération pour chacune, on a choisi de faire une délibération groupée, et jusqu'à maintenant vous n'avez jamais soulevé une problématique sur ce type de présentation. Donc, que vous vouliez...

M. POLETTO.- Sauf que là, la problématique est que nous étions favorables à la subvention de l'Ecole du Chat et pas l'autre. Vous pouvez comprendre ça, non ?

M. le MAIRE.- Ecoutez, peu importe. Que vous vouliez trouver une raison de pacotille pour justifier cela, elle est médiocre. Qui vote pour ?

M. PRETOT.- Abstention sur le FCIR mais pour le reste.

M. le MAIRE.- Non, il n'y a pas d'abstention, c'est une délibération commune.

M. MAYOR.- Moi je vous donne ma conclusion en forme de dispositif : Mayor, pour le chat et pour les boules, et abstention pour le football.

M. le MAIRE.- On fera exception, et même pour M. Pretot, on vous le notera comme tel.

M. CAILLAT.- Pareil pour nous.

M. POLETTO.- Vous ne m'avez pas écouté, j'ai dit exactement la même chose.

M. le MAIRE.- Ecoutez, Monsieur Poletto, je vous ai dit un jour dans mon bureau comment il fallait être positif...

M. POLETTO.- Vous me l'avez suggéré, après chacun fait ce qu'il veut.

M. le MAIRE.- Alors s'il vous plaît, essayez de revenir à ces principes qui n'ont rien d'une leçon mais qui sont simplement un conseil et peut-être que l'on s'entendra mieux...

M. POLETTO.- Mais on s'entend très bien jusqu'à présent, je ne comprends pas.

M. le MAIRE.- Si on a la chance de vous voir de temps en temps.

M. POLETTO.- C'est vrai. Je vois que je vous ai manqué, cela me touche beaucoup.

M. le MAIRE.- Si je comprends bien, parce qu'il faut revenir là-dessus, vous trois vous avez un rôle actif, directement ou indirectement –après on peut expliquer d'une façon un peu curieuse pourquoi on ne vote pas, sans parler du fond, mais vous, vous en parlez– mais vous trouvez quand même cette situation « favorable » au FCIR. Il n'y a que cela qui intéresse au final. Merci.

M. PRETOT.- C'est dire à quel point on est objectif, puisqu'on pense tous pareil.

L'Ecole du Chat Istréen (campagnes de stérilisations et d'identifications supplémentaires) 1 500 €

POUR à l'Unanimité des présents et représentés

Athlétic Club Istres Rassuen 30 000 €

POUR : 29 voix (Listes Nous sommes Istres !, En Avant Istres, BOUTROUX Marie-Cécile)

Abstentions : 5 voix (Listes Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier)

Ne prennent pas part au vote : 5 voix (BERNARDINI François, FALCO Carole, SANTINI Patricia, BREMAUD Laurent, EINAUDI Marc)

La Boule Humide 300 €

POUR à l'unanimité des présents et représentés

9) — **Demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour des travaux de rénovation de la chapelle Saint-Sulpice – Phase 1**
Rapporteur : M. PRIAUD (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Merci. Unanimité ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Mme Joulia voudrait prendre la parole sur ce dossier.

Mme JOULIA.- Pas forcément sur ce dossier mais pour souligner l'investissement de Gilles Priaud en matière de patrimoine culturel, qui est sa délégation, avec le mécénat, la recherche de mécénat, on le verra sur la délibération qui suit. Je voulais simplement dire qu'il était sérieux, assidu et engagé sur les dossiers qu'on lui confie.

M. le MAIRE.- Bravo ! Alors, Monsieur Priaud, vous allez intervenir sur la convention de mécénat qui va avec.

12) — **Convention de mécénat – Chapelle Saint Sulpice**
Rapporteur : M. PRIAUD (Lecture du rapport.)

M. PRETOT.- Je suis évidemment favorable à ce projet de mécénat, c'est une très bonne chose. Mais, même si j'ai compris que c'est un peu le cas avec M. Priaud, n'aurait-on pas intérêt –je pose la question à dessein– aussi à réfléchir à la création d'un fonds de dotation pour justement formaliser ce mécénat à l'année ? Peut-être qu'il ne soit axé que sur de la culture et du patrimoine, mais je pense qu'il serait bien que l'on élabore cette idée d'un fonds de dotation.

Mme JOULIA.- On y réfléchit. C'est aussi notre avis que c'est une bonne solution.

M. le MAIRE.- Moi j'y suis moyennement favorable aujourd'hui. Aujourd'hui. La notion de temps a son importance. Vous savez que le projet qui habite le groupe majoritaire et qui a suscité beaucoup d'émotion et d'envie de ma part c'est le Domaine de Conclué. Et effectivement, là, la notion d'appel extérieur, par le biais d'X, Y, Z –M. Jean-Marc Notarianni travaille sur l'architecture de la façon réceptive pour trouver des fonds– peut laisser place à une fondation, et je pense que ce sera le cas. Mais on verra comment.

Je ne voudrais pas –c'est pour cela que je vous dis « la notion de temps »– qu'il y ait un petit manque de lisibilité sur la priorité que l'on donne à ce projet-là par rapport à un fatras qui irait tous azimuts à tous les éléments de subventions de part et d'autre. Quand on a à aller dans un endroit que l'on connaît bien sur le territoire de la ville de Fos, je ne voudrais pas que l'on ait à l'esprit deux éléments qui soient positionnés de manière institutionnalisée par la commune. En revanche, qu'il y ait des éléments sur un dossier précis, c'est autre chose. C'est pour cela que, oui, sur le principe, mais laissons-nous un peu la marge du démarrage de la fondation. Parce que M. Patrick Merle –à qui j'ai donné cette responsabilité, autant dans l'affirmation communicante de la lettre à tous les gens qui peuvent effectivement, parce qu'ils ont de l'argent ou parce qu'ils ont des obligations, participer– est lancé sur cette chose-là. Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

11) — **Adhésion à la centrale d'achat du RESAH**
Rapporteur : M. GEFFRAULT (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

13) — **Régie des agents de la Ville d'Istres – Tarifs Assurance Annulation Basse Saison et Haute Saison 2022 formule Mosaïk Campings.com.**

Rapporteur : M. BREMAUD

Vous m'autorisez à faire la 13 et la 14 dans la foulée, Monsieur le Maire ?

M. le MAIRE.- Oui.

M. BREMAUD.- Pour la 13, il s'agit juste de voter pour les tarifs d'assurance d'annulation campings.com, prestataire qui travaille pour la régie des agents de la Ville. (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

14) — Régie des agents de la Ville d'Istres – Modification de la délibération N°119/22 du 23/06/2022 – Tarifs des locations Campings.com formule Mosaik 2022

Rapporteur : M. BREMAUD

Pour la deuxième, c'est juste la modification d'une délibération du Conseil municipal du 23 juin où il fallait lire « 2022 » au lieu de « 2023 ». C'est donc la modification de cette délibération concernant les tarifs des locations de campings.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

15) — Tarifs des piscines municipales pour les enfants de moins de 16 ans du 22 juillet au 31 août 2022

Rapporteur : M. le MAIRE

Je voudrais vous proposer une mesure à caractère social qui touche à l'aspect financier. Il s'agit de permettre l'utilisation des piscines municipales en période estivale afin qu'on ait le maximum d'enfants qui puissent accéder à des équipements de loisirs. On sait que souvent c'est un problème financier qui empêche les familles, surtout lorsqu'il y a plusieurs enfants, je vous propose donc d'avoir une vision très arrêtée sur le sujet.

Il est proposé de décider la gratuité des piscines municipales aux enfants de moins de 12 ans et de permettre l'affichage d'un demi-tarif pour les enfants de 12 à 16 ans. Cela allant de la période du 22 juillet au 31 août. Y a-t-il une remarque ? (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

16) — Modification de la délibération n°96/22 du Contrat de Ville 2022 portant sur la répartition de l'enveloppe communale dans le cadre de la Politique de la Ville

Rapporteur : Mme MORA (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

M. le MAIRE.- Cela devrait un peu plus vous motiver, vous, égérie, conscience de Rassuen. C'est quand même un dossier d'une grande importance. Je ne veux pas dire que les autres n'en ont pas mais quand même. Là, silence ? Eh oui, comme quoi, la vie n'est faite que d'opportunités.

ADMINISTRATION GENERALE

17) — Permis de louer – Prestation de Services entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune d'Istres

Rapporteur : M. le MAIRE

Je voudrais que l'on puisse voter la participation de la Métropole au permis de louer. Mais avant que l'on en arrive à des éléments déboussolés, je veux justement que personne ne déboussole. Lorsque j'ai souhaité la mise en place du permis de louer, et que vous l'avez adoptée à l'unanimité, c'était dans un esprit véritablement déterminé sur deux aspects. Un qui n'était pas du tout opérationnel chez nous parce que je ne connais pas –mais peut-être que je suis dupé sur le sujet– une grande propagation de lieux de sommeil marchands, je ne connais pas d'endroits où s'entassent de manière très exploitée des gens qui sont obligés d'avoir un petit local pour vivre, et dans des conditions les plus insalubres, mais si c'était le cas, je veux avoir l'outil de. En revanche, le deuxième aspect c'est qu'on a souvent l'obligation

de considérer que des gens louent leur local, leur appartement, leur maison, dans des conditions qui ne sont pas très vivables. Et souvent on a des plaintes justifiées et des regrets affirmés pour ces conditions de vie qui ne sont pas acceptables. Quand on a affaire à des personnes qui sont un peu conscientes et un peu touchées moralement, on voit qu'il y a un empressement à vouloir apporter des solutions et les choses peuvent se dérouler le mieux possible. D'ailleurs on a un service particulièrement efficace sur le sujet puisque David Deleau y travaille de manière permanente, cela étant étendu même aux bailleurs sociaux. Et j'en vois de manière régulière, ce qui ne veut pas dire volumineuse, mais quelquefois des remarques à 13 Habitat par exemple pour revoir des appartements particuliers.

Le permis de louer est presque l'art un de la construction pour certains –et c'est là où je commence à le regretter– mais je comprends pourquoi ils en sont arrivés à ce jugement –mais l'administration amplifiant toujours les choses, on arrive après à quelque chose d'assez volumineux et insupportable– c'est la rue d'Aubagne. La rue d'Aubagne a effectivement inspiré des réactions qui amènent naturellement à vouloir s'ingérer sur le marché privé d'éléments actifs pour éviter ce type de drames. Je le comprends très bien. Et le permis de louer a été pensé, imaginé, dans ce sens. Lorsqu'on l'étire à d'autres lieux où les éléments ne sont pas du tout à l'identique mais où l'on a des bonnes raisons de changer, là le problème ne se pose pas. Mais lorsque, pour des raisons qui appartiennent à l'actualité, à la nouveauté, il y a un changement de locataires dans des endroits qui sont plus qu'acceptables, puisqu'ils n'ont jamais fait une remarque quelque part, et que, parce que la loi demande que l'on ait un respect effectif d'un métrage... Alors le métrage c'est : la superficie de la fenêtre doit dépendre de la superficie de la pièce. Imaginez dans le centre ancien par exemple comment vous pouvez arriver à ce type de situation, si ce n'est à faire des dépenses extraordinaires dans des murs qui sont très élargis. Il y a un côté incohérent. Mais plus que le côté incohérent, je voudrais que l'on soit bien sur la même longueur d'ondes. On est là pour, un, faciliter les petits travaux, pour les prendre en compte –il y a suffisamment de subventions pour cela– mais deux, pas pour embêter– ni pour empêcher. Parce que les choses doivent se faire naturellement. Je connais quelqu'un, par l'intermédiaire de l'agence, qui m'a dit « On m'a fait la remarque que j'accède à mon étage par un colimaçon, mais comment voulez-vous que je fasse autrement ? ». Difficile de faire autrement dans le centre ancien. Le but du permis de louer n'est pas cela du tout.

J'ai donc demandé à la personne qui chapeaute cela, au final –où est-elle passée ? Tout le monde s'en va un par un là– de bien faire admettre que les choses sont sur des éléments d'application réglementaire totale lorsqu'il s'agit de sécurité (les fils électriques qui sont éparpillés, ou la prise à côté de la douche, ce n'est pas tenable, même si cela a été fait il y a des années) et de salubrité, mais pas... Cela étant dit, je souhaite donc que cette collaboration se fasse, à notre initiative, par la Métropole, par les choix qui seront faits sur les éléments que nous préparerons. Il y a une convention qui est établie et un remboursement selon le dossier. Je vous propose donc d'accepter cette convention.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

18) — Convention de services entre la Ville et le CCAS pour la gestion des Foyers Municipaux à destination des personnes du 3^{ème} âge
Rapporteur : M. GEFFRAULT (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Monsieur, « les personnes du troisième âge » sont toutes décédées, elles ont connu la résurrection par « les personnes du bel âge ». Je souhaiterais que nous nous habituions, les uns les autres, à employer le vocabulaire de reconnaissance qui leur est dédié depuis peu.

POUR : 32 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

Ne prennent pas part au vote : 7 voix (BERNARDINI François, COLSON Michel, QUET Catherine, BREMAUD Laurent, GEFFRAULT Loïc, GOUIN Géraldine, PRETOT Robin)

19) — Restitution à la commune de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration
Rapporteur : M. le MAIRE

Je vous propose que nous prenions acte de l'application de la nouvelle loi 3DS qui concerne les relations de la Métropole et des communes sur différents types de compétences, et qu'à ce niveau-là la notion de tourisme qui avait été déléguée à la Métropole puisse revenir à la Commune.

J'interviens, non pas parce que j'ai tout de suite une compétence touristique qui émerge, mais parce que c'est une notion de la Métropole et que je veux bien anticiper là-dessus. Nous aurions pu faire un choix différent. Le tourisme m'intéresse de manière sélective –un peu plus élargie lorsque cela m'intéresse à titre personnel mais de manière sélective pour le sens public– c'est donc le territoire et la Ville d'Istres, et la Ville d'Istres dans le territoire. J'ai confiance en notre bonne équipe et c'est bien que nous reprenions la compétence. D'autant que –peut-être que je fais une analyse qui n'est pas la bonne mais elle me paraît quand même suffisamment de bon sens– il n'y a pas d'identité commune dans les points de tourisme. Notre paysage, notre culture, nos champs culturels, nos monuments, sont tellement diversifiés par ici –même s'il y a une ambiance gréco-romaine, il y a quand même beaucoup d'autres choses différentes– que l'on peut établir des comparaisons par des collaborations, par un tour, par un circuit, mais pas obligatoirement par une osmose identitaire. Il faut donc que chacun joue sa propre carte. Et pas en hostilité mais parce qu'il y a une identité propre. Nous avons fait une bonne exploitation –dans le bon sens du terme– de tout ce qui est aspect culturel avec présentation au public dans les expositions à caractère libre, ou à caractère plus structuré comme le centre contemporain, nous avons effectivement une vocation d'un côté agréable par les services que l'on rend, et nous avons une vocation de grands événements. Même si l'on en serait fier, on ne va pas magnifier plus que nécessaire le portail d'Arles parce qu'il n'a pas la même dimension d'importance et de reconnaissance que les arènes d'Arles. Chacun doit vivre avec sa propre identité et l'exploiter, la dynamiser, dans ses aspects qui lui paraissent le plus authentifiable comme un vrai atout. C'est pour cela que nous allons reprendre cette notion de tourisme, tout en ayant encore une excellente collaboration, grâce au travail effectif de Mme Decombis et Mme Caponi, avec les organismes extérieurs qui se félicitent de cette bonne collaboration, comme le Provence Tourisme qui est un partenaire essentiel. Y a-t-il un commentaire ? (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

20) — Autorisation de signature de deux conventions avec le SMED 13 pour l'enfouissement des réseaux électriques et électroniques

Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

21) — Délégation au Maire – Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Complément

Rapporteur : M. ARAGNEAU (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE. - Pour éviter les commentaires et les polémiques inutiles, vous ne faites pas la lecture parce que ce sont les mêmes qu'auparavant. On a simplement modifié, rajouté le dernier point sur les mandats spéciaux. Cela évitera surtout à des gens qui sont partis, ou qui ne peuvent pas partir, parce que le Conseil municipal ne se trouve pas au bon moment.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

22) — Société d'Economie Mixte Pôle Aéronautique Istres Etang de Berre – Avenant 1 à la convention de compte courant d'associé

Rapporteur : M. le MAIRE

Nous en venons à la Société d'Economie Mixte dont on parlait tout à l'heure dans la réponse que j'ai faite à M. Caillat et à M. Mayor sur le compte courant associé. Je ne reprendrai pas les explications parce que ce seront exactement les mêmes, je reprends simplement le corps de la délibération qui a trait à ce sujet. (Lecture du rapport.)

On pourrait ajouter aussi les tarmacs qui sont en train d'être revus.

Je rappelle simplement que, du dernier Conseil d'administration de la SPL qui a eu lieu il y a 3 ou 4 jours, il a bien sûr été acté par Procès-Verbal –vous pourrez ainsi être tentés, d'abord de me

croire, mais surtout d'être moins inquiets– qu'il y aurait remboursement d'ici la fin de l'année. Une partie, pas la totalité, lorsque ces fonds arriveront. Y a-t-il une remarque ?

M. PRETOT.- Juste une question pour une précision. Vous nous avez expliqué que c'était dans l'attente des fonds extérieurs de la Région, de la Métropole ou du Département...

M. DAVINI.- De l'Etat.

M. PRETOT.- Et ces fonds-là couvrent intégralement le remboursement que doit nous faire le Pôle aéronautique ?

M. DAVINI.- Oui.

M. PRETOT.- D'accord. Merci.

M. le MAIRE.- Unanimité ?

M. CAILLAT.- Abstention.

M. le MAIRE.- Abstention ? Pourtant on vous l'a fait visiter, vous n'avez pas été convaincu que c'était utile ?

M. CAILLAT.- Oui, mais j'ai été moins bien traité que votre favorite, la candidate malheureuse de la 16^{ème} circonscription.

M. BREMAUD.- C'est par jalousie, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Mais cela ne vous empêche quand même pas d'avoir une avis intelligent sur le sujet ?

M. CAILLAT.- Au dernier Conseil municipal j'ai demandé à M. Davini quand on pouvait envisager le remboursement des 2,3 M€. Il m'a dit « Monsieur Caillat, vous savez, le COVID et tout cela, on a du retard ». Il a répondu cela, c'est marqué dans le Procès-Verbal. « Mais cela ne saurait tarder ». Et un mois et demi après, on fait un Conseil municipal où l'on nous demande de renouveler la convention qui permet d'obtenir encore 2 ans d'attente. Peut-on avoir l'information précise sur combien attendons-nous de rentrée d'argent au Pôle aéronautique venant de la Région et de la Métropole ? Monsieur Davini, vous savez, vous ne parlez pas comme ça mais vous faites souvent comme cela avec la tête. (Rires.)

M. le MAIRE.- Mais lui il a au moins le mérite de répondre directement et de manière concise. Vous, vous êtes dans un bain bouillonnant nuageux.

M. CAILLAT.- Je voudrais savoir à combien vous estimez les remboursements qui vont avoir lieu de la Région et de la Métropole.

M. PRETOT.- Il vient de dire l'intégralité.

M. le MAIRE.- Ce ne sont pas des remboursements, ce sont des participations.

M. CAILLAT.- Des dotations.

M. le MAIRE.- C'est de la cooptation de financement, parce que ce sont des gens qui sont conscients que le Pôle aéronautique est une valeur extraordinaire. Il n'y a que vous qui ne savez pas que l'on a une chance extraordinaire.

M. CAILLAT.- Mais moi je sais qu'on a de la chance.

M. le MAIRE.- Alors, donnez les moyens. Facilitez les choses. Allez, répondez à Monsieur. Mais regardez-le directement et sans bouger la tête.

M. DAVINI.- Je vais essayer de fixer ma tête. (Rires.)

M. CAILLAT.- Tenez-vous bien, Monsieur Davini.

M. DAVINI.- Ne vous inquiétez pas. Manque de chance, entre-temps on a une entreprise qui souhaitait venir s'installer et qui nécessitait des travaux supplémentaires de sécurité incendie, sans quoi elle ne pouvait pas venir. Ce sont les aléas positifs de ce pôle-là et, forcément, la Société d'Economie Mixte a souhaité donner priorité à la réalisation de ces travaux plutôt qu'au remboursement de la commune, d'un commun accord avec la commune qui, elle, a permis le report de ces remboursements. Sinon cette entreprise serait sans doute allée ailleurs. Ce sont uniquement des questions de stratégie d'accueil.

M. CAILLAT.- Et vous estimez à combien la participation du Conseil régional et de la Métropole ? Parce qu'en introduction M. le Maire a donné un chiffre de pas loin de 40 M€, mais sur combien d'années ?

M. le MAIRE.- Non, je n'ai pas dit 40 M€. 40 M€ c'est la faculté d'investissement des opérations. J'ai dit 28.

M. CAILLAT.- Donc, vous estimez à combien ?

M. DAVINI.- Aucune idée. Je ne suis pas dans le secret.

M. CAILLAT.- Nous serons donc dans l'abstention. Merci.

M. PRETOT.- Du coup, cela revient sur ma question, parce que c'est un peu la même chose que je demandais. Quand je vous disais ce que doit nous rendre en avance de compte courant le Pôle aéronautique, est-ce couvert par l'intégralité de la subvention ?

M. le MAIRE.- Bien sûr.

M. PRETOT.- Mais là vous nous dites l'inverse.

M. CAILLAT.- Mais si vous ne savez pas combien, comment vous pouvez dire que cela va couvrir ?

M. le MAIRE.- Monsieur Pretot, on est des gens responsables et, peut-être aussi parce que l'on a une proximité, on peut, ni sans être prétentieux, ni sans courir tous les risques, être la caution d'un ou d'un autre. Quand Muselier s'engage deux fois vous pouvez être tentés de croire que ce qu'il dit va être fait. D'ailleurs, entre parenthèses, sur un sujet que M. Garcia à des moments perdus pourrait expliquer sur l'Etang de Berre, M. Muselier a remarqué, à regret, que ce qui était engagé pour l'Etang de Berre aurait dû l'être depuis bien longtemps, et malgré l'argent qu'il avait dit, ce n'était pas encore opérationnel. Mais quand il a exprimé ses regrets il a aussi exprimé son intention de faire. Là c'est exactement pareil. Je pense donc que, Monsieur Caillat, si vous écoutiez un peu, M. Pretot est une caution. Moi-même j'ai la prétention...

M. CAILLAT.- Mais M. Pretot n'est plus au Conseil régional.

M. le MAIRE.- Il ne suffit pas d'être dans un lieu pour avoir du pouvoir. Regardez, vous essayez de voler partout pour essayer d'avoir quelque chose.

M. CAILLAT.- Ne vous faites pas de souci, je vole doucement mais sûrement. Mais vous l'écrivez comment « vol » ?

M. le MAIRE.- Je continue. Moi j'ai la prétention de dire que la parole que je dis engage la Métropole. Vous avez donc dans la certitude mais pas dans la temporalité. Je précise bien les choses, parce que je l'ai dit précisément pour qu'il n'y ait pas de polémique douteuse. Dans la temporalité, c'est sûr, on attend. Si vous estimez que l'attente doit être payante, c'est-à-dire que l'on fasse payer à la SPL l'absence de soutien que l'on a, c'est là que vous prouvez que vous n'avez pas un sens aigu du soutien à la branche aéronautique, et plus particulièrement au Pôle aéronautique. Si vous comprenez que c'est une question de temps parce que lui et moi donnons un aspect certain aux choses, vous pouvez vous laisser aller à un peu de confiance et peut-être voter pour. Je fais un dernier appel, qui vote pour ?

POUR : 35 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

ABSTENTIONS : 2 voix (Liste Europe Ecologie Les Verts et Partenaires)

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (BERNARDINI François, BERNARDET Alain)

Finalement, cela ne sert à rien de parler avec vous.

M. CAILLAT.- Je ne vais quand même pas dire « Amen » à tout ce que vous racontez.

M. le MAIRE.- Non, mais vous savez, ce sont toujours des discussions de principes, quels que soient les partis politiques, quels que soient les lieux où ils vont s'affronter. Bien sûr, tout le monde est pour une participation constructive, mais quand il s'agit de tout mettre sur pied, paf ! Les petites histoires personnelles, les petites inquiétudes, sont lancées. Là il s'agit de savoir si l'on a envie que le Pôle aéronautique travaille pour le bien-être d'Istres, et vous, uniquement pour une question de temps, vous ne votez pas. Je m'en moque moi, je n'ai pas besoin de votre voix, au contraire, je me servirai de cela pour démontrer qu'il y a des vrais soutiens d'un côté et des rêveurs de l'autre. Merci.

PERSONNEL

23) — Création d'un poste d'ingénieur territorial

Rapporteur : M. BREMAUD (Lecture du rapport.)

M. PRETOT.- Juste une petite question. Sur le principe de créer un poste d'ingénieur je n'ai pas de sujet particulier, la seule chose que j'ai du mal à comprendre dans la fiche de poste comme elle est rédigée c'est que vous évoquez qu'il y a 3 services et en fait je lis presque un poste de directeur qui existe déjà. Parce qu'on parle de manager stimulant...

M. BREMAUD.- On ne multiplie pas les Directions, Monsieur. On est dans le cadre...

M. PRETOT.- Cela donne l'impression que finalement c'est la mission de la Direction qui existe déjà. Donc quelle est la différence ?

M. le MAIRE.- Pour être très précis, là aussi il n'y a pas à tortiller, les choses sont claires, il n'y a pas de notre part une manœuvre, on vous l'explique. Il y a eu du changement à la Direction des services techniques parce qu'on avait besoin d'avoir une vue transversale opérationnelle, autant sur l'action que sur le conseil et sur le contrôle. Puisque ça a été une promotion interne, cela a laissé de côté la part directe de cette personne sur sa responsabilité autre. Cela ne veut pas dire que ça sortait à côté mais au contraire que, dans le cadre à la fois vertical et transversal, il fallait avoir quelqu'un. Il se trouve qu'il y a eu un autre départ à la retraite qui a fait que l'on avait nécessité de. On a groupé les deux et on a eu l'occasion de présenter un appel à candidatures pour avoir quelqu'un qui apparaît être de belle qualité. On verra si l'avenir nous dira la même chose.

M. MAYOR.- Juste une petite précision, puisque quand je suis arrivé, je crois que c'est une fonction qui était occupée à l'époque par l'actuel Directeur général des services. Le poste de Directeur général des services techniques. C'est bien ça ? Et à aujourd'hui, par rapport à l'organigramme tel qu'il est présenté et avec ce recrutement d'ingénieur, que je voterai, est-ce que nous disposons déjà

ou est-ce que nous allons disposer d'un poste de Directeur général des services techniques officiellement opérationnel et en place ?

M. le MAIRE.- Je ne sais pas si le titre convient à l'appellation contrôlée. Celle que vous imaginez ou celle qui est la plus usuelle.

M. MAYOR.- Oui, c'est l'appellation contrôlée et contrôlable.

M. le MAIRE.- Pour moi cette nomination existe déjà puisque le poste est déjà pourvu. Je vous parlais de nomination, de promotion. A partir de là, la réponse est faite.

M. MAYOR.- D'accord. Donc à aujourd'hui, nous sommes bien d'accord, la Ville d'Istres dispose d'une Directrice générale des services techniques.

M. le MAIRE.- Oui.

M. MAYOR.- C'était simplement ce que je voulais savoir. Par rapport à l'ingénieur. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Où voulez-vous en venir ?

M. MAYOR.- Nous avons un organigramme qui était précis.

M. le MAIRE.- Cela n'a pas changé, il n'y a que le nom qui a changé.

M. MAYOR.- M. Notarianni me transmettra l'organigramme avec les nouvelles fonctions, si cela ne vous gêne pas, afin que je puisse être à jour dans mes fiches. Je vous en remercie.

M. le MAIRE.- On vous parle des services techniques, Monsieur Mayor ! Arrêtez de créer des polémiques là où il n'y en a pas, enfin ! On ne vous parle pas de M. Notarianni, on vous parle du Directeur des services techniques. Parlez de cela, puisque c'est le sujet. N'allez pas chercher autre chose. Je vous réponds, mettez-vous le dans la tête et l'on s'arrêtera là, il y a quelqu'un qui a remplacé quelqu'un d'autre depuis des mois, ce n'est pas une nouveauté. Vous le découvrez peut-être mais ce n'est pas une nouveauté. C'est marqué « services techniques ».

M. MAYOR.- Tout cela pour vous dire que je voterai favorablement à la délibération néanmoins.

M. le MAIRE.- Tournicoti tournicoton.

M. MAYOR.- Oui et non.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

M. BREMAUD.- Tout ça pour ça.

M. MAYOR.- On en reparlera.

M. BREMAUD.- Vous confondez simplement le grade et la fonction, Monsieur Mayor. Je vous donnerai un cours sur la Fonction Publique Territoriale, cela vous fera du bien.

M. MAYOR.- Cela fait deux fois, Monsieur Bremaud, que vous êtes sous des airs, à la fois agréables, à la fois désagréables.

M. le MAIRE.- Cela s'appelle le coup de pied de l'âne, Monsieur.

M. MAYOR.- Si vous avez besoin de cours en général ou en particulier, si vous le souhaitez, je pourrais être votre professeur sans aucun problème, et dans les domaines que vous choisirez. Je vous en remercie.

M. le MAIRE.- Là vous retrouvez votre parure habituelle, la prétention absolue pour donner l'action de domination de tous les sujets. Arrêtez ! C'est une taquinerie « bremesque », pas plus.

M. MAYOR.- Cela fait deux fois.

M. BREMAUD.- Je suis à votre disposition, Monsieur Mayor, dans le champ derrière la mairie à 5h demain matin. (Rires.)

M. le MAIRE.- Avant on avait un *zouave*, maintenant on en a deux. Bremaud a toujours eu une façon d'être un peu marante, etc., et vous, vous prenez cela comme un... Susceptible Mayor !

24) — **Création d'un poste de technicien territorial**
Rapporteur : M. BREMAUD

On va certainement encore polémiquer. (Lecture du rapport.)

Je rappelle simplement, comme pour le poste précédent, on est dans le cadre de rationalisation et d'efficacité, bien évidemment, qui, a terme, nous feront faire des économies.

M. PRETOT.- Justement, si l'on parle de rationalisation, c'est là que vient ma question. Le centre d'hébergement de nos sportifs de haut niveau existait, là il est déplacé. Ce poste-là n'existait pas avant. Comment peut-on rationaliser la dépense et faire des économies en créant un poste supplémentaire pour une mission qui est la même, qui est juste un déplacement du centre ? Est-ce légitime que ce soit peut-être à 100 % ?

M. le MAIRE.- Il y a une explication toute simple. Parce que vous faites un raisonnement, que je peux comprendre, sur le lieu. Le lieu est important parce qu'il y a effectivement une notion financière qui commence à être un peu trop délirante. Mais deuxièmement, il y a une notion aussi d'occupation en fonction des activités qui y ont lieu. Et c'est dans ce cadre-là que les choses jouent. Parce que tous les éléments permanents, saisonniers, vont être rationalisés par cette gestion-là. C'est la raison pour laquelle cela se pose dans un cadre plus large. Y a-t-il une remarque ?

M. CAILLAT.- S'il vous plaît. Autant sur le poste d'ingénieur je trouve que c'est logique parce qu'il y a 2 ou 3 départs qui ont eu lieu aux services techniques, en revanche je m'étonne sur la création d'un poste de technicien territorial. Pourquoi recruter encore une nouvelle personne, alors que M. Bremaud vient de dire que l'on va rationaliser ? Nous avons un peu plus de 1 800 employés à la Ville d'Istres, ce qui fait pratiquement le double...

M. le MAIRE.- Et l'on en a pris 200 de plus d'un coup avec vous. (Rires.)

M. CAILLAT.- Allez, continuez à rire.

M. le MAIRE.- Bien sûr que je continue à rire. Vous croyez que vous allez me faire pleurer ?

M. CAILLAT.- Pas du tout.

M. le MAIRE.- Je rigole surtout de votre médiocrité, Monsieur Caillat.

M. CAILLAT.- Oui.

M. le MAIRE.- Allez-y, continuez.

M. CAILLAT.- Je finis. Puisque vous avez besoin d'un ingénieur, on est d'accord, mais là, on a un peu plus de 1 800 employés, c'est le double de toutes les Villes similaires à nous. Ne serait-il pas plus judicieux, pour faire des économies... ? Vous venez de nous annoncer 2 M€ en plus pour le deuxième semestre et sans doute 4 M€ en plus l'année prochaine...

M. DAVINI.- 1,3 M€ pour le deuxième semestre.

M. CAILLAT.- D'accord. Je finis.

M. le MAIRE.- (Rires.)

M. CAILLAT.- Pourquoi ne pas faire un appel... ? Oui, vous pouvez rire. Rira bien.

M. le MAIRE.- Oui, je ris, parce que vous avez une façon particulière de comprendre les choses pour après les projeter avec le reproche majeur que vous faites.

M. CAILLAT.- Ne vous inquiétez pas. Moi ce que je vous propose c'est, faisons des économies, faisons un appel à candidatures, puisque nous avons une pléthore de personnel, et un grand nombre de personnel au service des sports, qui serait peut-être fortement intéressé par ce poste-là.

M. le MAIRE.- Monsieur Caillat, vous allez nous laisser la responsabilité de prendre nos décisions parce qu'on a quand même une facilité à comprendre notre fonctionnement, eu égard aux contraintes. Ne nous faites quand même pas le procès de la masse salariale, vous avez été l'un des ardents géniteurs...

M. CAILLAT.- Jamais prouvé.

M. le MAIRE.- Puisqu'à une époque vous avez dépassé les fondements comparables à toutes les situations, et vous vous êtes débrouillé de le camoufler sous le tapis qui s'appelait le CCAS. Alors je vous prie, ne faites pas des allusions là-dessus, vous êtes le plus mal placé.

Deuxièmement, et c'est quand même l'élément le plus important, ce qui m'intéresse c'est de trouver quelque chose qui s'apparente au sujet que je viens de décrire. Votre remarque n'est pas totalement erronée dans la mesure où, effectivement, on est un peu tenté de se tourner vers nos services, en croyant là aussi qu'ils sont dispendieux, que M. Delannoy s'arrache les cheveux, tellement qu'il en a, pour montrer qu'il a pléthore de gens autour de lui. Eh bien M. Delannoy, si vous allez l'interroger, va vous dire « Quand est-ce qu'on me remplace celui-là ? ». Non pas parce que c'est quelqu'un qui abuse, au contraire, c'est quelqu'un qui connaît toutes les situations, qui a accepté tant bien que mal que l'on ne reprenne pas la totalité pour que l'on n'ait pas un personnel à remplacer, et qui vous dira de la manière la plus simple « Je ne peux pas faire face à cela ». Et puis il y a une notion qui est un peu polyvalente à la discussion, il y a aussi une question de contrôle, de morale, qui fait que ce n'est pas aussi relatif à un service sportif.

M. CAILLAT.- S'il vous plaît.

M. le MAIRE.- Cela vous turlupine personnellement ça.

M. CAILLAT.- Pas du tout. J'ai dit ce que j'avais à dire.

M. le MAIRE.- On peut voter alors ?

M. CAILLAT.- Mais si vous me permettez, Monsieur le Maire, avec toute la médiocrité qui me représente, est-ce qu'avant la fin du Conseil municipal vous accepteriez de me redonner la parole et de ne pas faire comme le dernier Conseil municipal où à la dernière question... ?

M. le MAIRE.- Vous voulez parler des histoires judiciaires là ?

décembre... **M. CAILLAT**.- Je voudrais que l'on aborde le sujet de la délibération 91 du 23

M. le MAIRE.- Dites-nous le sujet plutôt, cela ira plus vite.

M. CAILLAT.- Je veux aborder le sujet...

M. le MAIRE.- Dites-nous le sujet !

M. CAILLAT.- Le sujet c'est délibération...

M. le MAIRE.- Monsieur Caillat, vous me demandez si je vous donne la parole, alors je vous réponds non, ainsi vous ne pourrez pas évoquer le sujet que vous ne voulez pas me dire.

M. CAILLAT.- Je ne peux pas vous dire mieux, c'est le sujet qui concerne la délibération du 23 décembre 2020...

M. le MAIRE.- Vous savez ce qu'est la délibération, vous ici, là ?

L'ASSEMBLEE.- Non.

M. CAILLAT.- Ah bon ?

M. le MAIRE.- Cela ne vous pose pas préoccupation de savoir quel est le sujet ?

M. CAILLAT.- L'objet de la délibération c'est le recours que nous avons engagé contre la délibération 91.

M. le MAIRE.- Laquelle ? Sur quoi ? Mais dites.

M. CAILLAT.- C'était la protection fonctionnelle.

M. le MAIRE.- Eh bien dites-le !

M. CAILLAT.- Voilà, on y va.

M. le MAIRE.- Vous avez peur de quoi ? Franchement !

M. CAILLAT.- Pourquoi faites-vous toujours un rapport de force en croyant qu'on se fait peur les uns les autres ?

M. le MAIRE.- Quel rapport de force ? Je vous demande en quoi cela vous gêne de dire.

M. CAILLAT.- Mais cela ne me gêne pas.

M. MAYOR.- Je m'en souviens bien de cette délibération !

M. le MAIRE.- Je vais vous répondre, Monsieur Caillat. Je vous donnerai la parole volontiers.

M. CAILLAT.- Merci !

M. le MAIRE.- Mais vous me laisserez le droit quand même de finir.

M. CAILLAT.- Vous finissez toujours.

M. le MAIRE. - Mais là vous le savez avant.

M. CAILLAT. - Je le sais déjà, ne vous inquiétez pas.

M. le MAIRE. - Qui vote pour ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés

DESIGNATION

25) — Conseil de Quartier SUD – Modification du collège « Associations et Acteurs Socio-Economiques »

Rapporteur : M. BREMAUD

C'est la conséquence de l'arrêt de notre collaboration avec le FCIR, nous devons désigner un nouveau membre du collège « associations et acteurs socio-économiques » du Conseil de quartier Sud, et nous proposons la candidature de l'Athlétic Club Istres Rassuen.

POUR : 30 voix (Listes Nous sommes Istres !, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile)

ABSTENTIONS : 4 voix (Listes Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires)

Ne prennent pas part au vote : 5 voix (BERNARDINI François, FALCO Carole, SANTINI Patricia, BREMAUD Laurent, EINAUDI Marc)

26) — Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Départementale des Professions Foraines et Circassiennes

Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE. - Il faut que je vous dise quels sont les heureux désignés. Nous aurons M. Alain Aragneau et Mme Suzelle Ayot.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Allez-y, Monsieur Caillat. Pas 1 heure et demie. Allez, lisez votre courrier que l'on vous a préparé.

M. CAILLAT. - Vous êtes vraiment bête.

M. PRETOT. - Comme vous, il a des collaborateurs.

M. le MAIRE. - Oui. Allez, lisez.

M. CAILLAT. - Regardez, ce que j'ai en main c'est le rapport du Tribunal administratif. Personne ne m'a rien préparé.

M. le MAIRE. - D'accord, mais l'explication. Venons-en au fait.

M. CAILLAT. - Venons-en au fait. Il semblerait que nos amis conseillers municipaux n'aient pas beaucoup de mémoire puisque je crois que cette délibération, qui a été votée le 23 décembre 2020 en position 91, nous étions la seule commune de France, sur les 35 800 et quelques communes, à faire un Conseil municipal le 23 décembre. Je vous invite à vérifier.

M. le MAIRE. - (Rires.) Et alors ?

Mme AYOT. - Ce n'est pas interdit.

M. CAILLAT.- Madame Ayot, quand vous êtes intervenue je ne me suis pas permis de vous couper.

Mme AYOT.- Monsieur Caillat, il y a des gens qui vont partir travailler donc abrégez ! Un Conseil municipal un 23 décembre cela n'a rien d'exceptionnel. Il y a des choses à faire passer. Allez, soyez concis un peu, s'il vous plaît.

M. CAILLAT.- Oui, comme le 21 juillet. Je vous rappellerai certaines discussions que nous avons eues, ne vous inquiétez pas.

M. le MAIRE.- Il faut faire attention parce que c'est une encyclopédie Caillat, il remonte jusqu'à Mathusalem et il vous racontera tout ce qu'il a pu faire avec.

M. CAILLAT.- Oh oui ! Ne vous inquiétez pas.

M. le MAIRE.- Je ne m'inquiète pas.

M. CAILLAT.- Est-ce que je peux finir, avant que tout le monde continue à me couper la parole ?

M. BREMAUD.- Commencez plutôt.

M. CAILLAT.- Dites à vos colistiers de se taire.

M. le MAIRE.- Ça traîne.

M. CAILLAT.- Vous savez quoi ? Moi je m'en moque parce que je ne travaille pas cette après-midi.

M. le MAIRE.- Les autres jours non plus. (Rires.)

M. CAILLAT.- Je finis. Vous êtes sorti de la salle le 23 décembre à la question 91, il était 13h30.

M. le MAIRE.- Regardez, il y a des gens qui s'en vont. C'est comme dans un mauvais spectacle, les gens partent avant.

M. CAILLAT.- Chaque fois que vous me couperez je recommencerai à zéro. Et vous avez laissé la parole à Mme Nicole Joulia qui a présenté la délibération qui proposait de vous attribuer la protection...

M. le MAIRE.- Je ne lui ai pas laissé la parole, je n'étais pas présent.

M. CAILLAT.- Non, vous êtes sorti.

M. le MAIRE.- Elle a pris la parole de l'autorité parce que c'est la personne qui me remplace, de fait.

M. CAILLAT.- Mme Joulia a pris la parole, a présenté la délibération et j'ai expliqué que je me positionnerai contre. Et là, votre ex-Quatrième adjoint a volé à votre secours, et je pense que ce jour-là il lui a vraiment manqué une robe noire avec une cravate blanche parce que j'avais l'impression d'avoir affaire à un avocat. Il a alors fait un plaidoyer extraordinaire sur la présomption d'innocence, et finalement, à la sortie, Mme Joulia a même réussi, fait exceptionnel, à le faire applaudir à mains ouvertes par tous les gens qui sont au Conseil municipal qui, quelques 6 mois après, votaient de la même façon pour voter son exclusion.

Je reviens donc au recours que j'ai déposé. Nous étions 2 à le déposer, quelqu'un s'est retiré en route, moi j'ai maintenu mon recours. On pourra en parler si vous voulez. J'ai reçu, par lettre recommandée avec accusé de réception, la lettre du Tribunal administratif qui me dit que votre délibération 91 du 23 décembre doit être retirée parce qu'elle est empreinte d'irrégularités. C'est tout ce que je voulais vous dire.

M. le MAIRE.- Vous permettez ? Vous avez fini ?

M. CAILLAT.- Oui.

M. le MAIRE.- Parfait ! Je vais finir moi-même sur ce sujet et je vous remercie de me donner l'occasion de le faire. Monsieur Caillat, vous avez raison sur la transmission... Pas la peine d'opiner sur ce que je dis, je sais quand j'ai raison et ce n'est pas la peine que vous le disiez, de fait.

Vous actez effectivement la position du Tribunal administratif mais vous vous gardez bien, et même de manière très fallacieuse, excusez-moi, vous laissez courir le bruit que c'est sur des notions un peu anormales puisque ce matin-même, ou plutôt hier, je vois dans un journal « Le Tribunal empêche le Maire d'Istres de se défendre avec l'argent des contribuables ». Moi je n'ai jamais vu cela. J'ai même vu les raisons qui ont présidé à leur choix, qui n'ont rien à voir avec votre motif d'accusation. Parce qu'il y en avait deux de motifs d'accusation.

Il y avait effectivement le fait que vous étiez mal informé. Avec tout ce que l'on sait sur l'état des discussions, des « on dit », des coulisses et des participations. Parce qu'il y en a qui ont écrit et d'autres qui ont laissé écrire, et les gens qui laissent écrire croient toujours que ce sont ceux qui se disent anonymes qui le sont vraiment. Alors que l'on reconnaît immédiatement les signatures criardes. Il y a donc la notion d'information qui pourrait laisser croire que l'on aurait caché, que l'on aurait passé subrepticement une délibération...

Le deuxième, qui est l'élément le plus important, c'est qu'à un moment donné vous évoquez le fait qu'il n'y avait surtout pas une raison de le faire parce qu'il y avait, dans ce qui pouvait être supposé comme le délit annoncé, une notion de détachement par rapport à la fonction. Là on a effectivement considéré qu'à partir du moment où... C'était extrêmement lié à ma fonction. Tout cela a donc été véritablement laissé de côté.

Là où il est un peu curieux que l'on ait cette décision –alors là, je suis curieux mais, peut-être même que cela devrait vous faire réfléchir, vous et d'autres qui ne sont pas là d'ailleurs, pour savoir où l'on en est– c'est lorsque l'on dit de manière très claire dans le jugement que vous avez sous les yeux que c'est parce qu'il n'y avait pas de procédure engagée à mon égard qu'il n'y avait pas de protection à assurer. C'est extraordinaire de pouvoir dire cela ! Je vous signale quand même que –et c'est là que c'est méprisable, Monsieur Caillat– la protection fonctionnelle est un droit. Vous le savez.

M. CAILLAT.- Oui.

M. le MAIRE.- C'est un droit ! Ce n'est même pas à discuter ici. D'ailleurs, Monsieur Caillat, vous n'étiez pas 2 à faire le recours, vous étiez 3.

M. CAILLAT.- Non, 2.

M. le MAIRE.- 3. 1, 2, 3.

M. CAILLAT.- Monsieur, là-dessus il n'y a que les 2 noms qui sont écrits.

M. le MAIRE.- Je ne vous ai pas dit ça, Monsieur. Excusez-moi, suivez ce que je dis et essayez de comprendre.

M. CAILLAT.- Oui, je suis. Ne vous inquiétez pas.

M. POLETTO.- C'est encore long ? Parce que moi je travaille cette après-midi.

M. le MAIRE.- Vous pouvez partir, on n'a pas besoin de vous.

M. POLETTO.- C'est ce que je vais faire. Bonne après-midi à tous.

M. le MAIRE.- On n'a pas besoin de vous. Merci. De toute façon, on ne vous voit pas souvent.

(M.Poletto quitte la salle.)

Monsieur Caillat, il y avait vous, votre numéro 2, qui n'est plus, ou il est encore mais il est encore en sous-main, et puis il y avait le Préfet.

M. CAILLAT.- Je n'étais pas au courant.

M. le MAIRE.- Il y avait le Préfet qui, effectivement, s'est désisté. Il est resté 1, vous. Et parce que la protection fonctionnelle est absolument figée dans les droits de l'élu, et du maire plus particulièrement, on a déposé cette délibération.

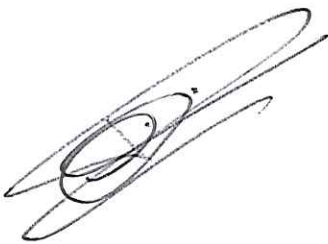
Aujourd'hui, curieusement, elle est remise en cause, elle va faire l'objet... Et c'est pour cela qu'aujourd'hui, pour répondre à votre question, il n'y aura pas de délibération contraire à la délibération précédente, celle prise le 23 décembre. On aura l'occasion de déposer un recours devant la Cour d'appel et l'on attendra le jugement. Et étant donné qu'il y a un droit élémentaire, deuxièmement, je ne le souhaite pas bien sûr, mais s'il y a effectivement une nécessité à un moment donné de le faire, on montrera que ce qui était dit à ce moment-là n'avait pas cours et que maintenant on peut le faire.

A ce moment-là –je vous le dis, vous pouvez ainsi baliser tout votre cheminement stratégique désagréable à mon égard, puisqu'il n'y a que cela au final– on repassera une nouvelle délibération. D'ailleurs –et je serai ainsi complet sur le sujet– je souhaite à ceux qui s'excitent, qui trépigment, qui reviennent au centre-ville pour discuter sur les trottoirs, modestement, prenez votre temps. La temporalité est absolument indispensable à la sérénité. Ayez au moins la délicatesse –c'est un mot que je ne devrais pas employer parce que vous n'en êtes pas capable, surtout pas à mon égard– de dire que, par rapport au fatras, on a déjà enlevé la corruption, les malversations, le blanchiment d'argent, l'association de malfaiteurs, toute relation qui a un caractère monétaire n'existe donc aucunement à mon endroit. Alors, Monsieur, même si l'on peut après pasticher cela en conflit d'intérêts, je me sens serein. Bonnes vacances, mes chers Collègues. (Applaudissements.)

La séance est levée à 12 heures 02.

Le Secrétaire de séance,

Patricia SANTINI



Le Maire d'Istres

François BERNARDINI

